REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE FORBACH

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 à 18 H 00

EN SALLE DES SEANCES

19ème Séance

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Alexandre CASSARO, Maire :

Mmes et MM. les Adjoints : AHR, HAGENBOURGER, LAUER, MERABTINE, SPRENGER, HASSINGER, SAIM, BOTZ, LORIA-MANCK

Mmes et MM. les Conseillers : SCHULLER, KAMBA, TORIELLO, LORIER, LAJUS, RUMPLER, SCHISSLER, ERBA, CHICHE-TOHIBO, LABIS, TOPTAS, BERGHAUS, DE CHIARA, KORINEK, DOUIFI, ZURBACH, PEYRON, BOUR, HOMBERG, GIUNTA

Absent(e)s et excusé(e)s : MME SELMANI
M.DILIGENT

Sont absent(e)s, excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme NOWAK excusée et représentée par M. ERBA
Mme PETER excusée et représentée par M. PEYRON
M. DANNA excusé et représenté par M. SAIM

Assistent en outre :

Mmes BARTALI – NADDEO-MOLHINHO – FERNANDES – ROESSLER – TRIPODI S. MONTEFORTE S. – SCIBETTA – KEHLI – DURIGON – KLEINHOLTZ – RUCHAUD – FESTOR – JAOUAD

MM. KIEFFER – LEIDNER – COURCY – TRIPODI A. – CESAREC – BOUYAHYI - WELTER - PIROTH – BOUHADJAR – ROESER – GAENG – GROSS

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, il est proposé de désigner Monsieur Mesut TOPTAS, comme Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2022

2. Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

3. Vie Associative et Sportive
   3.1 Subventions exceptionnelles pour l'année 2022
   3.2 Forb'Estivales 2022 : Subventions
   3.3 Charte des Conseils de Quartiers

4. Vie Culturelle et Citoyenne
   4.1 Harmonie Municipale : Modification de la Convention de partenariat
   4.2 Galerie Têt' de l'Art : Nominations
   4.3 Galerie Têt' de l'Art : Demande de subvention exceptionnelle

5. Enseignement
   5.1 Cités Educatives : Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative
   5.2 Participation financière aux sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2022/2023
   5.3 Participation financière aux séjours de découvertes pour l'année 2022/2023
   5.4 Dispositif « Petits Déjeuners » pour l'année 2022/2023

6. Urbanisme
   6.1 Validation de la servitude de passage Enedis
   6.2 Cession d'une parcelle communale – Rue Guy de Maupassant
   6.3 Cession d'une parcelle communale – Rue du Pont
   6.4 Projet d'Aménagement et de Développement Durable : Point d'étape

7. Voirie – Réseaux divers
   7.1 Avenant n°18 Réseau de chaleur – Cofely
   7.2 Contrat de Concession – Réseau de chaleur des communes de Forbach et Behren-lès-Forbach

8. Logement
   8.1 « Les Jardins du Vieux Couvent » et « Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant » Tarifications 2023

9. Personnel communal
   9.1 Modification du Tableau des Emplois
   9.2 Besoins en personnel dans le cadre du dispositif du soutien scolaire

10. Commande Publique
    10.1 Convention de coopération avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France concernant la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

11. Finances
    11.1 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
    11.2 Décision Modificative
    11.3 Clôture du budget Lotissement Simon 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point 4.1 « Harmonie Municipale : Modification de la Convention de Partenariat », est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal. La Commission Vie Culturelle et Citoyenne du 27 octobre 2022 est ajournée en raison du non-respect du règlement intérieur du Conseil Municipal qui stipule que les séances se tiennent à huit-clos, or cette disposition n'a pas été respectée par un membre de ladite commission.

°
° °

Débats

Monsieur le Maire

Nous sommes obligés d'ajourner la Commission Vie Culturelle et Citoyenne puisque nous avons constaté un vice de forme. En effet la commission a été organisé en visioconférence et il s'avère qu'un Conseiller ou une Conseillère Municipale était en compagnie de personnes extérieures à l'organisation, ce qui est formellement interdit puisqu'une réunion de Commission doit se dérouler à huit-clos. Donc là, c'est vrai que la présence de personnes extérieures peut altérer la sincérité des débats, donc cette commission sera reportée et ce point également.

Monsieur ERBA

Merci Monsieur le Maire.
Chers collègues,
Les règles qui régissent les assemblées ont bien été rappelées par Monsieur le Maire et je l'en remercie.
J'aimerai revenir un instant sur le comportement de l'élue en question, puisqu'en effet, en plus de ne pas respecter les règles, elle a tenu des propos discourtois à l'égard de celles et ceux qui participent à la Commission, d'ailleurs au sujet de notre Directrice Générale des Services, on l'entend dire, je la cite « regardez celle qui ne sert à rien, elle est figée comme un sphinx, on dirait une poupée de cire » donc après le « mangez vos morts » de l'insoumise Danièle Obono, voici le « celle qui ne sert à rien » de Pascale ZURBACH. Ces propos sont inacceptables dans une assemblée telle que la nôtre. Je tiens donc à apporter tout mon soutien à Madame la Directrice Générale des Services, qui réalise au quotidien un travail remarquable et qui a fait preuve d'engagement et de loyauté, d'ailleurs je la remercie. Au nom de la majorité municipale, je demande donc à Pascale ZURBACH, de lui présenter ses excuses, je vous en remercie d'avance Madame ZURBACH.

Madame ZURBACH

Je vous adresse mes excuses.

Monsieur le Maire

Très bien, et bien écoutez, ces excuses vous honorent, c'est très bien Madame ZURBACH.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Juin 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 est **adopté à l'unanimité.**

2. **Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire dans vingt-quatre domaines prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Maire rend compte des décisions intervenues depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve les décisions figurant ci-après :

Marchés Publics

Marchés publics et accords-cadres attribués, à partir du seuil des MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) pour la période de juin à juillet 2022 :

Date	N°2022	Procédure	Forme	Type	Objet	Titulaires	Montant H.T.
31/05/22	014-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire)	Travaux	Travaux de zinguerie – étanchéité – Lot 1 : Fourniture et pose d'évacuation des eaux de pluie	SARL ADDIS 57350 SPICHEREN	Montant maximum : 16 667 € / an
31/05/22	015-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire)	Travaux	Travaux de zinguerie – étanchéité – Lot 2 : Nettoyage zinguerie	SARL ADDIS 57350 SPICHEREN	Montant maximum : 4 167 € / an
31/05/22	016-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire)	Travaux	Travaux de zinguerie – étanchéité – Lot 3 : Etanchéité	TOITURES FRANCOIS 57980 METZING	Montant maximum : 41 667 € / an
15/07/22	025-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (multi-attributaires)	Fournitures	Fourniture et pose de matériel pour le chauffage, le sanitaire et la ventilation	DORKEL SARL 57720 RIMLING	Montant maximum : 70 000 € / an
04/08/22	026-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (multi-attributaires)	Fournitures	Fourniture et pose de matériel pour le chauffage, le sanitaire et la ventilation	HOY BERTIN SARL 57350 STIRING-WENDEL	Montant maximum : 70 000 € / an
08/08/22	027-00	MAPA	Accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire)	Services	Restauration scolaire 2022/2023	LES MARMITES DE CATHY 57350 SCHOENECK	Montant maximum : 214 000 € / an

Finances

N° 2022/0335 du 5 juillet 2022

Financement de l'emprunt sur les investissements inscrits au budget primitif 2022.

Domaine Juridique

N° 2022/0337 du 18 juillet 2022

Frais et honoraires de M. Ziegler, Huissier de justice concernant un PV de constat dans le cadre d'un inventaire et attente de livraison de matériel pour le CAC, pour un montant TTC de 525,20€.

N° 2022/0338 du 18 juillet 2022

Frais et honoraires de M. Mathieu BECK, Huissier de Justice chez Angledroit, concernant la remise d'un commandement de payer le loyer à la SELAS KOCH et ASSOCIES en qualité de liquidateur de la SARL BAR LA FONTAINE pour un montant TTC de 134,03€.

N° 2022/0339 du 10 août 2022
Frais et honoraires à Me Grégory JUNG, Avocat à METZ, pour une assistance juridique permanente dans toutes les activités et prérogatives exercées par les Services de la Ville pour un montant de 24 000 € T.T.C.

N° 2022/0341 du 29 août 2022
Frais et honoraires à Me JUNG pour la défense des intérêts de la Ville dans l'affaire qui l'oppose à la Société WEYLAND Parcs et Jardins et autres pour un montant TTC de 960€.

Conventions

N° 2022/0336 du 4 juillet 2022
Prolongation de la convention d'occupation avec l'association FNAS pour une durée de 1 mois supplémentaire à compter du 1er juillet 2022 pour un montant de 469,33 € par mois pour 118,85 m².

N° 2022/0346 du 5 septembre 2022
Bail à usage commercial avec Mme FUSCA, Gérante de la S.A.R.L. Al Bosco pour la mise à disposition d'un local d'une surface de 118,85m² situé au 1, allée de la Cité des Chalets à compter du 1er août 2022 pour une durée de 9 ans et pour une redevance mensuelle de 470€ T.T.C.

Affaires scolaires

N° 2022/0342 du 1er septembre 2022
Périscolaire : Avenant à la convention régissant l'accueil périscolaire organisé par l'ASBH du 1 septembre 2022 au 7 juillet 2023.

N° 2022/0343 du 1er septembre 2022
Enseignement du 1er degré : Frais de transports des élèves pour l'année scolaire 2022/2023 pour un montant de 5 700 €.

N° 2022/0344 du 1er septembre 2022
Enseignement du 1er degré : Frais de transports des rencontres franco-allemandes de l'école biculturelle du Creutzberg pour l'année scolaire 2022/2023.

N° 2022/0345 du 1er septembre 2022
Enseignement du 1er degré : Cycles Sportifs : Frais de transports vers les installations sportives pour l'année scolaire 2022/2023

Subventions

N° 2022/0340 du 18 août 2022
Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques de la Moselle (DLPB) pour un service de presse en ligne CAFEYN d'un montant de 950€ et pour la plateforme d'autoformation en ligne TOUTAPPRENDRE d'un montant de 897€.

N° 2022/0348 du 12 septembre 2022
Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour le déploiement d'un conseiller numérique France Services pour un montant de 50 000 euros.

Concessions Funéraires

N° 2022/0347 du 8 septembre 2022

Les actes de concession de terrain pour le cimetière communal, au titre de la période du 02/03/2022 au 31/08/2022 :

N° de concession	Nom	Surface	Durée	Prix
7670	DELAHAYE Joséphine	1,60	15 ans	79,30
7682	ZIMMERMANN Nicole	1,60	15 ans	79,30
7684	BACH Pierre	1,60	15 ans	79,30
7691	TASCA Stefano	1,60	15 ans	79,30
7696	WEISLINGER Marie	1,60	15 ans	79,30

7702	WEISS Agathe	1,60	15 ans	79,30
7703	MALDUCA Josette	1,60	15 ans	79,30
7705	ROHR Marie Thérèse	1,60	15 ans	79,30
7706	CUSMANO Cosette	1,60	15 ans	79,30
7707	WINTERSTEIN Christiane	1,60	15 ans	79,30
7711	FORMERY Sylvain	1,60	15 ans	79,30
7715	COSERA Dominique	1,60	15 ans	79,30
7668	JENDREJAK Loïc	2,50	15 ans	123,90
7674	SCARCELLA Eyrusalme	2,50	15 ans	123,90
7675	WALLIAN Marie	2,50	15 ans	123,90
7704	STANKOVIC ZORAN	2,50	15 ans	123,90
7678	DUBOIS Guy	4,00	15 ans	198,20
7694	BANWART Léon	4,00	15 ans	198,20
7717	DELESSE André	4,00	15 ans	198,20
7676	REINHARDT Claude	5,00	15 ans	285,55
7683	LEHMANN Jean	5,00	15 ans	285,55
7697	JOANNES Gérard	5,00	15 ans	285,55
7685	ALVES Dimitri	0,51	30 ans	350.00
7710	MEHLINGER Kelly	0,51	30 ans	350.00
7665	BORY Marie	1,60	30 ans	146,35
7666	CICERO Antoine	1,60	30 ans	146,35
7681	VOLGELGESANG François	1,60	30 ans	146,35
7690	SPECO Sabine	1,60	30 ans	146,35
7692	BUMBOLO Flora	1,60	30 ans	146,35
7693	CASCINO Rosario	1,60	30 ans	146,35
7712	WOLF Huguette	1,60	30 ans	146,35
7714	WOJTYCZKA Nicole	1,60	30 ans	146,35
7673	HARIZIA Alain	2,50	30 ans	228,80
7680	MORAVI Vejselj	2,50	30 ans	228,80
7686	GIULIATO Gary	2,50	30 ans	228,80
7688	MEYER Vanessa	2,50	30 ans	228,80
7689	LESIEUR Valérie	2,50	30 ans	228,80
7695	BELKACEMI Nathalie	2,50	30 ans	228,80
7708	MIGLIORE Giuseppa	2,50	30 ans	228,80
7669	PRUNIER Marie	4,00	30 ans	426,85
7677	FAVARO Marie	4,00	30 ans	426,85
7671	KREIZER Marie	5,00	30 ans	533,55
7672	FAVARO Marie	5,00	30 ans	533,55
7687	CASTILLO Marie	5,00	30 ans	533,55
7709	LUXEMBOURGER Noël	5,00	30 ans	533,55
7700	HUART Thérèse	1,60	50 ans	286,60
7701	HAG Rosita	1,60	50 ans	286,60
7716	ZILIOX Nunzia	1,60	50 ans	286,60
7667	DE FRANCESCO Fauve	2,50	50 ans	447,90
7679	BEREHIZADEH Khadijeh	2,50	50 ans	447,90
7698	LARABI Sabrina	2,50	50 ans	447,90
7699	CASTELLANO JOSEPH	2,50	50 ans	447,90
7713	DAINOTTI Antonino	2,50	50 ans	447,90

Les columbariums pour le cimetière communal, au titre de la période du 02/03/2022 au 31/08/2022 :

N° de concession	Nom	Surface	Durée	Prix
Alvéole n°6 Case n°4	FERRY Anne Elisabeth	2 urnes	15 ans	602,00
Columbarium n°2 Case n°3	TORIELLO Hildegarde	2 urnes	15 ans	602,00
Columbarium n°1 Case n°4	FUNFFROCK Lucas	2 urnes	15 ans	602,00
Columbarium n°3 Case n°1	CASTIGLIONE Salvatore	2 urnes	15 ans	602,00
Columbarium n°1 Case n°10	WINTERSTEIN Jean Claude	2 urnes	30 ans	1204,02
Columbarium n°3 Case n°2	DEMERAUX ALAIN	2 urnes	30 ans	1204,02
Alvéole n°14 Case n°3	KAAS Gabrielle	4 urnes	30 ans	1555,19

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions.

3. Vie Associative et Sportive

3.1 Subventions exceptionnelles pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de la Commission
Vie associative et sportive – Vie des quartiers – Animation
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'accorder les subventions aux associations et organismes ci-après désignés
- de voter la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2022, chapitre 65

OBJET	ASSOCIATION / ORGANISME	MONTANT
Exceptionnelles		
Participation au financement des structures de pétanque du Creutzberg	Amicale Bouliste du Creutzberg	16 000 €
	TOTAL	**16 000 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.2 Forb'Estivales 2022 : Subventions

Le Conseil Municipal

Sur proposition de la Commission
Vie associative et sportive – Vie des quartiers – Animation
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'accorder les subventions aux associations et organismes ci-après désignés
- de voter la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2022, chapitre 65

OBJET	ASSOCIATION / ORGANISME	MONTANT
Exceptionnelles		
Participation à l'animation Les Forb'estivales 2022	Amicale du Personnel de la Ville de Forbach	800 €
	Art Ladies Culture et Fantaisie	316 €
	Centre de Judo de Forbach	122 €
	Cercle Pugilistique Forbachois	1 076 €
	Echec et Mat	876 €
	Five's Tv	534 €
	Football Club du Creutzberg	216 €
	Forbach Moselle-Est Handball	518 €
	Legio's Team France	386 €
	Le Kaléidoscope	656 €
	Mini Moto Club de Forbach	3 510 €
	SEC Escalade Forbach	294 €
	Société des Mineurs de Forbach	440 €
	Sporting Club Karaté	74 €

	Têtes de L'Art	856 €
	Twirling Club de Forbach	512 €
	USF Athlétisme	840 €
	USF Football	1 452 €
	USF Gymnastique et Danse	691 €
	USF Pétanque	591 €
	USF Tennis	1 120 €
	USF Tennis de Table	1 364 €
	Union Touristique Les Amis de la Nature de Forbach	90 €
	TOTAL	**17 334 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.3 Charte des Conseils de Quartiers

La loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité fait obligation aux Communes de plus de 80 000 habitants de créer des Conseils de Quartier.

FORBACH, bien que dans une strate démographique de moindre importance, souhaite néanmoins reconduire les Conseils de Quartier créés et mis en place en 2008 pour favoriser la proximité et les relations avec les habitants des différents quartiers. Il est rappelé que le rôle des Conseils de Quartier est de favoriser l'expression locale sur tous les sujets intéressant la vie du quartier.

Le Conseil de Quartier se veut être un lieu de rencontre, d'écoute et d'information mutuelle des habitants en direction des élus et des élus en direction des habitants. Il peut être un lieu d'élaboration de projets pour le quartier mais aussi pour les grands projets structurants. Il est un lieu de débat constructif et volontaire.

La Ville de Forbach, lors d'une délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2014 a mis en place 7 Conseils de Quartiers (Bellevue, Bruch, Centre-Ville, Creutzberg, Marienau, Petite Forêt et Wiesberg).

Les modalités de fonctionnement, la composition des Conseils de Quartier, leurs rôles et objectifs ayant été redessinés, il est proposé au Conseil municipal une modification de la Charte annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de la Commission
Vie Associative et Sportive – Vie des quartiers - Animation
décide

- d'approuver la modification de la Charte des Conseils de Quartier visant à définir les modalités d'application telle que définie en annexe de la présente ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Débats :

Monsieur HOMBERG

Simplement, concernant les conseils de quartiers, cela a été rappelé dans le cadre de la délibération par rapport à la loi, c'est vrai que l'ancienne municipalité avait décidé de créer ces conseils pour que cela soit un lieu de rencontre avec les citoyens, en 2008. A l'époque, c'est vrai que la démocratie participative prenait son essor. Cela a été évoqué aussi par Monsieur SAIM, que durant la période de crise sanitaire ils se sont un peu moins réunis, ce que l'on peut comprendre. Maintenant que la crise est passée, enfin j'espère même si on voit que le virus est toujours présent, mais qu'en principe les personnes sont vaccinées, qu'une nouvelle charte a été adoptée, donc j'espère que les conseils se réuniront de manière plus régulière, pour pouvoir justement échanger sur des projets nécessaires pour l'avancement de la vie au quotidien dans les quartiers. Il est l'heure maintenant que cela redémarre, si je peux me permettre.

Monsieur le Maire

Il y a de nombreuses choses, pour lesquelles il était l'heure.

4.Vie Culturelle et Citoyenne

4.1 Harmonie Municipale – Modifications de la Convention de Partenariat

Point ajourné et reporté.

4.2 Galerie Têt'de l'Art : Nominations

Conformément aux dispositions des statuts de la Galerie Têt' de l'Art (article 6), le Conseil Municipal est appelé à désigner trois élus et trois personnes qualifiées pour siéger à l'Assemblée Générale de cette association et qui représentent la Ville de Forbach.

Il convient donc de désigner cinq personnes compétentes qui représenteront la Ville de Forbach.

Il est proposé de désigner trois élus au titre des membres du Conseil Municipal :

- M. Robert AHR
- M. Emmanuel LABIS
- Mme Evelyne NOWAK

Il est également proposé de désigner au titre des personnes qualifiées :

- M. Patrick PENRAD
- Mme Valérie CONDOLUCI
- Mme Sofia NADDEO

Le Conseil Municipal
Sur proposition de la Commission
Vie Culturelle – Histoire locale – Commémorations
décide

- De désigner au titre des membres du Conseil Municipal M. AHR, M. LABIS, Mme NOWAK afin de représenter la Ville de Forbach au sein de l'association « Têt' de l'Art » ;
- De désigner au titre des personnes qualifiées M. PENRAD, Mme CONDOLUCI, Mme NADDEO afin de représenter la Ville de Forbach au sein de l'association « Têt' de l'Art » ;
- D'autoriser M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

M. AHR et M. LABIS ne participent pas au vote.

M. ERBA, titulaire de la procuration de Mme NOWAK ne vote que pour sa propre voix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Débats :

Monsieur HOMBERG

J'ai l'habitude de poser les questions sur la qualification de personnes qualifiées. Alors je n'en doute pas, qu'elles sont qualifiées, la question n'est pas là. Je ne remets absolument pas en doute leurs qualifications pour pouvoir siéger. Simplement, autant je connais Valérie CONDOLUCI, qui est bien connue au niveau artistique, au niveau local, autant alors excusez mon inculture, mais Monsieur PENRAD et Madame Sofia NADDEO, je ne les connais pas. Je voulais juste savoir qui c'était ou dans quel domaine en tout cas, ou quelles sont les compétences qui font qu'elles soient désignées au sein de cette association. Pour ma gouverne personnelle, on va dire.

Monsieur le Maire

Bien sûr, Patrick PENRAD est un peintre bien connu du secteur, qui expose un peu sur toute la région Grand Est. Cela lui est déjà arrivé d'exposer à la galerie Têt' de l'art, au sein de laquelle il avait ses habitudes. Et puis, il est aussi professionnellement un ancien cadre bancaire, ce qui est important pour la bonne gestion d'une association telle que celle-ci.
S'agissant de Sofia NADDEO, il s'agit d'une jeune femme engagée dans le monde de l'art qui est une excellente musicienne, une excellente peintre aussi et je pense qu'il est important de mettre le pied à l'étrier de jeunes artistes locaux.

Monsieur HOMBERG

Très bien, merci.

4.3 Galerie Têt'de l'Art : Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal

Sur proposition de la Commission
Vie Culturelle – Histoire locale – Commémorations
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

OBJET	ASSOCIATION	MONTANT
Subvention exceptionnelle de fonctionnement	Galerie Têt' de l'Art	7 500.00€

- d'accorder la subvention à l'association ci-après désignée,
- De voter la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2021, chapitre 65

M. AHR et M. LABIS ne participent pas au vote.

M. ERBA, titulaire de la procuration de Mme NOWAK ne vote que pour sa propre voix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. ENSEIGNEMENT

5.1 Cités Educatives : Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative

Le label des Cités éducatives attribué à Forbach par courrier de la Ministre de la Ville le 10 mai 2022, a été formalisé par une Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative de Forbach, adoptée par délibération en Conseil Municipal du 24 juin 2022.

La Convention cadre triennale déterminait les orientations stratégiques et le plan d'action de la Cité éducative de Forbach définis entre le Préfet de Département, le Maire de Forbach et le Recteur d'Académie.

La Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Forbach est également triennale et tacitement reconductible une fois. Elle acte les modalités de fonctionnement du fonds de la Cité éducative entre les principaux partenaires de la Ville, soit le Collège REP+ Pierre ADT désigné établissement Chef de file de la Cité éducative de Forbach, le lycée Blaise Pascal et la Ville de Forbach.

La Cité éducative de Forbach bénéficie d'une dotation globale de 200 000 euros, dont 30 000 euros sont directement attribués au Fonds de Cité. Ce budget permet de financer des actions sociales et éducatives en faveur des élèves issus des écoles et établissements d'enseignement du second degré constitutifs de la Cité éducative. Le collège chef de file de la Cité éducative en assure la gestion.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Formation - Education - Jeunesse
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'approuver la Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Forbach ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mutualisation du fonds de la Cité éducative de Forbach, ainsi que les pièces contractuelles et administratives s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5.2 Participation financière aux sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2022/2023

La Ville verse une participation financière aux sorties pédagogiques d'une journée.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé de maintenir le forfait annuel de 3 € par enfant. La dépense à engager s'élèvera à 6 636 € environ.

Ce forfait est destiné à tous les élèves scolarisés à FORBACH relevant de l'enseignement public et privé soit pour un effectif à ce jour de 2 212 élèves.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Formation
Education - Jeunesse

Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'adopter les dispositions ci-dessus
- de verser la subvention municipale sur le compte de la coopérative scolaire des écoles concernées
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022 et à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2023, chapitre 65 – fonction 212 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5.3 Participation financière aux séjours de découvertes pour l'année 2022/2023

Depuis plusieurs années, la Ville accorde une participation financière aux séjours de découvertes, destinée aux élèves domiciliés à FORBACH, relevant de l'enseignement public et privé.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé de continuer à aligner la participation financière communale sur celle accordée par le Conseil Départemental.

Cette participation cible les séjours d'une durée de 3 à 5 jours, organisés en Moselle exclusivement afin de promouvoir la découverte du département.

Le coût global de cette action est estimé à 4 000 euros, soit 20 € par jour et par élève.
Il est budgété sur la base de la participation de l'année scolaire 2021-2022, car le montant définitif attribué à chaque enfant sera voté par le Conseil Départemental en janvier 2023.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Formation
Education - Jeunesse
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'adopter les dispositions ci-dessus ;
- de verser la subvention municipale sur le compte de la coopérative scolaire des écoles concernées ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022 et à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2023, chapitre 65 – fonction 212 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Débats :

Monsieur BOUR

Monsieur le Maire, j'avais juste une précision que j'aimerai obtenir. Lors du point 5.2, c'était l'ensemble des élèves qui bénéficiaient de la subvention et sur le point 5.3, c'est uniquement les élèves domiciliés à Forbach. Donc simplement, je voulais avoir une précision, pourquoi il y a une subvention versée sur l'ensemble des élèves et sur la deuxième subvention uniquement les élèves domiciliés à Forbach ? Sachant que globalement les contribuables de Forbach, aident les élèves qui

sont domiciliés à Forbach, donc ça j'arrive à le comprendre sur le 5.3, mais sur le 5.2, je ne sais pas, il y a peut-être une raison ?

Monsieur le Maire

Monsieur BOTZ.

Monsieur BOTZ

C'est tout simplement que dans le 1er cas il s'agit d'une journée et puis dans l'autre cas, en fait chaque commune se doit d'aider ou pas ses élèves. Donc nous, c'est un effort supplémentaire qu'on fait dans ce cadre-là, pour soutenir les voyages un peu plus long et aussi soutenir notre patrimoine mosellan. C'est aussi pour cela que l'on s'aligne au niveau du Département.

Monsieur BOUR

D'accord, ça je le comprends. Et les communes n'aident pas les élèves qui sont des autres communes et sont scolarisés à Forbach ?

Monsieur BOTZ

Pour les sorties de découvertes, de 3 à 5 jours si, il y a des exemples. Je vais vous donner l'exemple de la commune de Freyming, qui aide aussi les familles qui sont scolarisées à Forbach.

Monsieur le Maire

Cela a répondu à vos questions Monsieur BOUR ?

Monsieur BOUR

Tout à fait Monsieur le Maire.

5.4 Dispositif « Petits Déjeuners » pour l'année 2022/2023

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Ville reconduit le dispositif des « Petits Déjeuners » pour l'année scolaire 2022/2023, en partenariat avec l'Education Nationale.

Ce dispositif, déployé dans les six écoles maternelles de la Ville, est doté d'un budget prévisionnel de 23 864.10 € tenant compte de l'effectif d'élèves connus à ce jour. La dotation versée ultérieurement par l'Etat couvrera la totalité de la dépense et fera l'objet d'une Convention.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Formation
Education - Jeunesse
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'émettre un avis favorable aux dispositions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer la Convention ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2023, chapitre 011 – fonction 212 – article 60623.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Urbanisme

6.1 Validation de la servitude de passage Enedis

La Société ENEDIS gestionnaire du réseau d'électricité en France envisage, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux devant emprunter les parcelles communales cadastrées :

SECTION	NUMERO DE PARCELLE	LIEUX-DITS
31	194	ZI Carrefour de l'Europe
31	287	ZI Carrefour de l'Europe
31	288	ZI Carrefour de l'Europe
31	289	ZI Carrefour de l'Europe
31	0284	Langgraben

Dans ce cadre, la société ENEDIS sollicite l'établissement d'une servitude de passage formalisée dans une convention par acte notarié dont les frais sont à la charge de cette dernière.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains – Patrimoine Communal – Bâtiments Architecture – Accès aux personnes à mobilité réduite - Logement
VU la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'adopter le projet formulé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6.2 Cession d'une parcelle communale – Rue Guy de Maupassant

Monsieur et Madame Aga OTUMLU domiciliés au 8 rue Guy de Maupassant 57600 FORBACH, se sont portés acquéreurs d'une parcelle communale classée dans le domaine privé de la commune, cadastrée section 22 n° 739, d'une contenance de 70 m² qui jouxte leur propriété à l'arrière de leur jardin.

Après consultation de France Domaine, il est proposé d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section 22 n° 739 d'une contenance de 70 m² au prix de 20 €/m² soit 1400€.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains – Patrimoine Communal – Bâtiments Architecture – Accès aux personnes à mobilité réduite - Logement
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'autoriser la cession aux conditions ci-dessus énoncées

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document y afférent

Délibération adoptée à l'unanimité.

6.3 Cession d'une parcelle communale – Rue du Pont

Monsieur Michel FLESCH domicilié au 58 rue du Pont 57600 FORBACH, s'est porté acquéreur d'une parcelle communale classée dans le Domaine Public, cadastrée section 32 n° 925, d'une contenance de 113 m² qui jouxte sa propriété, dont il assure l'entretien depuis plus de trente ans.

Après consultation de France Domaine, il est proposé le déclassement de ladite parcelle et d'autoriser sa cession au prix de 30 € le m² soit 3 390 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains – Patrimoine Communal – Bâtiments Architecture – Accès aux personnes à mobilité réduite - Logement
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- de procéder au déclassement de ladite parcelle communale et d'autoriser la cession aux conditions ci-dessus énoncées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6.4 Projet d'Aménagement et de Développement Durable : Point d'étape

Présentation du PADD

Débats :

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Madame la Directrice Générale des Services,
Mesdames, Messieurs les chefs de service,
Mesdames, Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU organise et réglemente, dans une ville, l'occupation des sols ainsi qu'une planification des projets et règles urbanistiques sur la décennie. Ce PLU doit répondre aux exigences des schémas supra communaux : le programme local de l'habitat rédigé par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires adopté par la Région Grand Est. L'ensemble de ces schémas, eux-mêmes, doivent répondre aux exigences du législateur et, de plus en plus, à la Loi Climat et Résilience. La révision du PLU peut sembler un exercice lourd et contraint compte tenu du millefeuille administratif français. En réalité, bien que certaines contradictions subsistent et méritent d'être levées, le respect de ces schémas et, surtout, le respect de la loi constitue des systèmes prudentiels. Ces systèmes

prudentiels empêchent une urbanisation sans limite qui dégraderait le cadre de vie, et donc l'image de la commune, qui générerait des nuisances pour nos concitoyens, qui rognerait les espaces naturels avec des effets néfastes pour la faune et flore. En somme, le PLU est un document bien plus politique qu'il n'y paraît. Parce qu'il structure les politiques municipales, la révision du PLU doit être concertée et co-construite.
La concertation et la co-construction ont une place importante dans la révision du PLU à Forbach. En effet, souvenez-vous, au moment de la phase de diagnostic qui s'est achevée au printemps dernier, des réunions publiques ont été organisées dans chaque quartier de la ville. D'ailleurs, cette phase de diagnostic a été précieuse car elle a permis de recueillir des données socio-économiques et sociologiques sur notre ville. Aussi, elle a permis d'analyser les flux dans la ville et d'identifier les principales polarités. De plus, une enquête d'opinion a été réalisée, auprès d'un panel représentatif de Forbachois, afin de recenser l'avis de nos concitoyens sur les principaux projets urbains de la municipalité. La phase de diagnostic s'étant achevée à l'issue des réunions publiques de quartier, mon équipe et moi-même avons enclenché la phase relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD. Ce dernier fait l'objet d'un débat, tout à l'heure, à l'issue de la présentation assurée par François Toriello. Une fois le PADD élaboré, d'autres pièces réglementaires vont composer le futur PLU : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP. Le zonage délimite les différentes zones : les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones naturelles, etc. Chaque zone peut, elle-même, recouvrir plusieurs secteurs avec ses règles spécifiques. Le règlement fixe les règles générales d'urbanisation à respecter dans une zone et un secteur délimité. Les orientations d'aménagement et de programmation visent à définir des intentions et des ambitions qualitatives sur un secteur donné ou bien une thématique donnée. L'assemblage de l'ensemble de ces pièces va permettre l'adoption du futur Plan Local d'Urbanisme de Forbach.
Cette séance du Conseil Municipal est, tout particulièrement, consacrée au premier débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce PADD est le document qui structure le futur PLU. Il en contient les lignes directrices et donc les orientations politiques de la Ville de Forbach. Il en est aussi l'étape la plus importante. C'est pourquoi, non seulement, je souhaite que, sur le sujet, il y ait deux débats au sein de cette assemblée mais, en plus, je souhaite associer les Forbachoises et les Forbachois à la réflexion. Ainsi, le mercredi 2 novembre, une réunion publique est organisée en Salle des Congrès de la Mairie afin de présenter les orientations de la municipalité et, surtout, d'écouter les attentes et les besoins de nos concitoyens. En effet, un document engageant la Ville et ses habitants sur la décennie nécessite une concertation forte.
A Forbach, notre PLU actuel date de 2003 alors qu'en général, la durée de vie d'un tel document est de dix ans. C'est donc vingt ans après l'adoption du dernier document que la Ville organise et planifie son urbanisme. En vingt ans, Forbach a évolué. Les comportements, les habitudes de vie, les besoins des Forbachois ont également évolué. J'ajoute : les ambitions de la Ville ont évolué. Entre 2014 et 2020, l'exécutif local a pensé, organisé et planifié un développement démographique négatif du territoire. Cela a été consigné dans le dernier Programme Local de l'Habitat ainsi que dans la dernière convention ANRU puisqu'aucune reconstitution n'a été prévue sur le ban de Forbach. Notre équipe municipale est dans une toute autre logique : conserver nos habitants, en gagner de nouveaux grâce à une politique d'attractivité ambitieuse, et conforter notre place de 3ème Ville de Moselle et 1ère Ville de la Moselle-Est.
Les objectifs de la municipalité, pour la décennie à venir, sont au nombre de trois. D'abord, nous souhaitons renforcer l'attractivité de Forbach et conforter son rôle de Ville-Centre. Ensuite, nous voulons un développement urbain harmonieux, respectueux du cadre de vie mais permettant un développement démographique ambitieux. Enfin, nous sommes attachés à la préservation des espaces naturels et à la protection de notre biodiversité.
L'atteinte de ces objectifs permet de répondre à des enjeux majeurs pour le territoire et pour nos concitoyens. Maintenir un haut niveau d'équipement au service de nos concitoyens et créer de nouveaux emplois au sein de l'agglomération. Attirer de nouveaux foyers avec des répercussions positives sur les recettes fiscales de la collectivité, les dotations de l'Etat et le développement commercial. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la réduction des consommations d'énergies.
Forbach avec, notamment, son haut niveau d'équipement, détient tous les atouts pour renforcer son attractivité et son rôle de Ville-Centre. Elle est une centralité économique, une centralité commerciale, une centralité culturelle, une centralité sportive et, enfin, une centralité pour les familles.

D'un point de vue économique, les équipements actuels et à venir proposent, aux porteurs de projet, un véritable parcours entrepreneurial. En tant que 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, j'ai souhaité faire de La Turbine un lieu d'accueil et d'accompagnement des start-ups. Ce lieu, idéalement situé puisqu'en face de la gare TGV, va permettre l'incubation des projets innovants. Le marché a été finalisé, un contrat de concession va organiser l'animation de La Turbine et l'accueil des start-ups à compter du 1er janvier 2023. La pépinière d'entreprises, située à l'Eurozone Nord, accompagne les jeunes entreprises dont le modèle économique a été construit. L'accompagnement assuré par EuroDevCenter permet aux entrepreneurs d'entrer en phase d'accélération et donc de gagner leurs premiers marchés, en d'autres termes, d'avoir leurs premiers clients. L'hôtel d'entreprises, situé sur le Technopôle Sud, accueille des entreprises plus matures mais attachées à la mutualisation des moyens et à l'accompagnement qualitatif des acteurs du territoire. Entre ces trois équipements complémentaires, des interactions existent et méritent d'être amplifiées afin de faciliter, d'une part, la pénétration du marché pour les jeunes entreprises et, d'autre part, l'innovation pour les PME-PMI de nos zones d'activités économiques. Sur le territoire de l'agglomération de Forbach, existent 8 zones d'activités regroupant 219 entreprises et près de 4.000 emplois.
D'un point de vue commercial, Forbach est surtout connue pour la zone du Carrefour de l'Europe, à l'Ouest de la Ville. Cette zone commerciale est une des premières de Moselle en termes de chiffre d'affaires. La zone de Forbach-Est, plus proche de l'Allemagne, se développe également avec l'implantation de nouveaux commerces : de la boulangerie-pâtisserie, des fruits et légumes, de la jardinerie, du commerce alimentaire, etc. L'Action Cœur de Ville constitue un programme important pour le développement commercial de Forbach. Des actions ont, d'ores et déjà, été entreprises et ont porté leurs fruits : recrutement d'un manager de centre-ville, mise en place du stationnement gratuit avec la zone bleue, modernisation du Marché de Noël et du marché bi-hebdomadaire, lancement du Marché des Saveurs, création de la Boutique Ephémère, illumination des bâtiments remarquables, etc. Entre juillet 2020 et octobre 2022, le nombre de cellules vides est passé de 85 à 60 ! Des projets structurants, pour le Cœur de Ville, vont rythmer les années 2023, 2024 et 2025. En priorité, notre volonté est de rénover la Place du Marché et en faire le poumon du centre-ville grâce à aux marchés, aux découvertes des saveurs et aux animations culturelles. Ensuite, nous souhaitons embellir le parvis de la Mairie et, reprendre, par la même occasion, le parking Jean-Eric Bousch, le parvis du Château Barrabino et les extérieurs de La Syna. Enfin, nous avons l'intention de transformer la Place Jeanne d'Arc, située à côté de l'église, afin d'en faire un véritable parc dans la Ville. En somme, nous voulons un cœur de ville plus commerçant, plus vert, plus culturel !
D'ailleurs, Forbach se distingue par son haut niveau d'équipement culturel mais aussi par son haut niveau de compétence culturelle. En ce moment-même, nous achevons le chantier du Théâtre de Forbach. Les travaux intérieurs ont été finalisés et ont permis d'accueillir, dès le 1er octobre, le lancement de la Saison Culturelle du Carreau – Scène Nationale. La livraison finale des travaux extérieurs est prévue avant la fin de l'année 2022 avec quelques nouveautés et, notamment, une façade avenue Saint Rémy qui rappellera le rideau rouge du théâtre. Je tiens à saluer le travail de François Toriello qui a assuré un suivi étroit et régulier de ce chantier. La Syna est devenue un lieu apprécié des acteurs culturels et des Forbachois. Elle accueille, depuis quelques mois, une programmation faisant la promotion des cultures du monde. Après les cultures juives et manouche, ce sont les cultures sarde et berbère qui seront prochainement mises à l'honneur. La Médiathèque Roger Bichelberger, grâce à la qualité des équipes et sous l'impulsion du Passeport Culturel, est passé de 1.200 à plus de 1.800 abonnés en 2022. L'école de théâtre Jacques Ropital est passée, elle, de 150 à plus 200 élèves. Le Cinéma Le Paris est un des derniers cinémas de centre-ville dans la Région Grand Est. Il s'agit d'une infrastructure d'une grande qualité et bénéficiant du soutien de la Ville de Forbach. Enfin, l'ancien Conservatoire de Musique et de Danse, bâtiment remarquable de la Ville, situé rue de Remsing, fera l'objet d'une réhabilitation étalée sur les années 2023-2024. Cette réhabilitation vise à faire de ce lieu, à équidistance du Wiesberg et du Centre-Ville, une « Maison des Cultures Nouvelles ». Ce nouveau lieu de culture proposera, à un public jeune, des ateliers de créations artistiques, graphiques, musicales, numériques, etc. Nous voulons le meilleur pour l'épanouissement de notre jeunesse : la culture, la réussite scolaire mais aussi la pratique du sport !
Depuis longtemps, Forbach est une ville sportive. Nos concitoyens disposent d'un large choix et peuvent donc pratiquer une grande diversité d'activités sportives. La qualité de nos infrastructures a été reconnue par le Comité Paris 2024. En effet, trois de nos sites sportifs ont été labellisés Terre de Jeux 2024 : le Stade du Schlossberg, le Gymnase tennis de table et la Piscine Olympique Jean-Éric Bousch. Cette labellisation permet d'accueillir des sportifs de haut niveau en vue de la

préparation des prochains Jeux Olympiques. Au-delà de l'échéance olympique, la Ville de Forbach s'engage pour l'entretien des équipements sportifs. Dernièrement, par exemple, nous avons contribué à la réfection des cours extérieurs de tennis, à l'achat d'un nouveau ring pour le cercle pugilistique. Nous avons sécurisé et rénové les tribunes du stade du Schlossberg ainsi que celles du Stade de rugby. Je remercie notre élu en charge de la vie associative et sportive, Bernard Lajus, pour son implication dans le domaine. Nous nous engageons car nous sommes persuadés que le sport à des effets sur la santé mais aussi sur l'éducation des plus jeunes. Les valeurs du sport, inculquées par les éducateurs, sont les suivantes : la solidarité, l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, le respect de l'autre. Autant de valeurs essentielles à la vie en société.
Forbach est une centralité pour les familles. Avec sept groupes scolaires dont six publics et un privé, les familles ont des possibilités de scolarisation dans chaque quartier. Avec trois collèges dont deux publics et un privé, les parents peuvent proposer, à leurs enfants, un cursus sur un périmètre restreint dont les trajets, en transport en commun, sont facilement assurés par notre régie intercommunale de transports, Forbus. Avec trois lycées dont deux publics et un privé, des filières professionnelles, technologiques et générales, nos jeunes peuvent choisir l'établissement proposant les enseignements de spécialité les plus en adéquation avec leurs projets. Forbach est aussi une ville d'enseignement supérieur. La Cité Scolaire Jean Moulin est le seul établissement, en Moselle-Est, à proposer une classe préparatoire aux grandes écoles. Le Lycée Blaise Pascal et l'Ensemble Scolaire Antoine Gapp proposent des Brevets de Technicien Supérieur. L'Université Lorraine dispose d'un site délocalisé de l'Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est, à Forbach, avec la filière génie des matériaux. Grâce à l'action des conseillers régionaux locaux, la Région Grand Est a décidé de maintenir l'Institut de Formation en Soins Infirmiers à Forbach. De plus, la Région a accompagné, à hauteur de 80%, le chantier du nouvel IFSI dont les cohortes sont passées de 75 à 100 étudiants. Depuis janvier 2021, le Centre Européen des Congrès du Burghof héberge l'IMC Business School avec 200 étudiants du Bac à Bac+5. Enfin, depuis novembre 2021, il accueille également une antenne de l'Ecole Supérieur de la Banque. Cette centralité, pour les familles, est une condition sine qua non d'un développement démographique positif.
Le développement urbain d'une ville comme la nôtre doit être suffisamment harmonieux pour garantir un cadre de vie agréable et suffisamment ambitieux pour attirer de nouveaux foyers. Ces deux objectifs pourraient entrer en contradiction mais en réalité il n'en est rien. En effet, Forbach bénéficie d'opportunités lui permettant de concilier les deux ambitions.
A Forbach, près de 1.500 logements sont vacants. Certains bâtiments sont anciens et ne peuvent entrer sur le marché de la location en l'état. Les propriétaires n'ont pas toujours les moyens d'entreprendre la rénovation de leurs logements. C'est pourquoi, en partenariat avec les services de l'Etat et la Communauté d'Agglomération, la Ville propose plusieurs Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat. Une de ces OPAH est commune à l'ensemble du territoire intercommunal, une deuxième est propre au Cœur de Ville et une troisième concerne les copropriétés dites « dégradées » du Wiesberg. Chacune de ces OPAH intervient, en cofinancement, sur un ou plusieurs bouquets de travaux. Les taux de financement sont intéressants et peuvent, selon les cas, atteindre les 80% d'intervention. Parallèlement à cette opération, la Ville de Forbach poursuit sa politique qui consiste à financer une partie des travaux de ravalement de façades au centre-ville.
La deuxième opportunité qui s'offre à l'ambition urbanistique de la Ville est l'existence de « dents creuses ». Pour rappel, une « dent creuse » est une parcelle inutilisée, inexploitée ou dont la destination n'a pas été définie. La Ville comptabilise plus de 80 hectares de « dents creuses ». Nous ne serons pas obligés d'utiliser la totalité de ces surfaces pour le développement urbain de Forbach. En effet, nous devons veiller à un bon équilibre entre habitat, service public, activité économique et espaces verts ou boisés.
Les « dents creuses » qui feront l'objet d'un nouveau programme d'habitations devront répondre aux besoins actuels des foyers. En effet, si les familles privilégient les pavillons au sein de lotissements réglementés, d'autres types d'habitations méritent d'être développés. Afin de proposer un véritable parcours résidentiel dans la ville, nous avons besoin de plus de logements pour les étudiants, les jeunes actifs et les jeunes couples. Aussi, face au vieillissement de la population et à l'allongement de la durée de la vie, nous devons adapter l'offre de logements aux séniors d'aujourd'hui. Un sénior de 2022 n'est pas un sénior d'il y a vingt ans. La période transitoire entre la fin de l'activité et la perte d'autonomie est plus longue, elle est vécue différemment. C'est pourquoi, de l'habitat intermédiaire, au cœur de ville, donc proche des commerces, des loisirs et du service public est une option idéale. Mais le développement de nouvelles habitations ne doit pas entraver la tranquillité de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle des règles doivent être instaurées pour chaque zone ou chaque secteur qui le nécessite. Ces règles permettront, par exemple, de limiter la hauteur des

clôtures dans nos lotissements afin de ne pas obérer la luminosité des pavillons et la vue des riverains. Elles permettront, aussi, d'éviter l'installation d'activités générant des nuisances à proximité des habitations. Elles empêcheront la construction de grands collectifs donnant face à de l'habitat pavillonnaire.
Enfin, les grands projets urbains et, notamment, la rénovation urbaine au Wiesberg et à Bellevue ne peuvent ni entrer en contradiction avec notre volonté de développement démographique ni aller à l'encontre des aspirations de la population. L'ANRU est un dispositif créé en 2004 pour dédensifier les villes de la banlieue parisienne et des grandes métropoles comme Marseille. Si ce dispositif est idéal pour des banlieues, il ne l'est pas forcément pour des villes comme Forbach, ville-centre de province et chef-lieu d'arrondissement. En effet, les règles de l'ANRU sont strictes : démolition de logements dans les quartiers Politique de la Ville et reconstruction de logements sociaux, ailleurs au sein de l'agglomération. Pire, l'ANRU impose que les foyers dont le logement fait l'objet d'une démolition soient relogés en dehors du quartier. D'ailleurs, l'ANRU encourage les bailleurs sociaux à la démolition et non à la réhabilitation ou à la reconstitution de l'offre. Les subventions allouées pour une démolition sont de l'ordre de 80%. Les subventions pour la réhabilitation ou la reconstitution oscillent entre 10 et 20%. Avec un tel fonctionnement, mes chers collègues, vous imaginez bien que les bailleurs sociaux sont plus enclins à démolir qu'à réhabiliter ou à reconstituer. Mais quid des habitants ? Ont-ils envie de quitter leur quartier et d'être déracinés ? Certainement pas et je m'engage à défendre les intérêts des habitants. Quid du développement démographique de la Ville ? Si des logements sont démolis à Forbach et qu'aucune autre offre n'est proposée à la reconstitution, combien d'habitants perdrons-nous ? A titre d'exemple, avec l'ANRU, la commune de Behren-Lès-Forbach est passée de 10.500 à 6.500 habitants soit une perte de 4.000 habitants, près de 40% de la population. Ce n'est pas cet avenir que je souhaite proposer aux Forbachoises et aux Forbachois. Ainsi, au cours de l'été, j'ai adressé un courrier à la Directrice Générale de l'ANRU lui demandant des dérogations sur les règles actuelles du programme. En résumé, je souhaite que nos concitoyens du Wiesberg et de Bellevue puissent rester dans leur quartier puisque telle est leur volonté. Je souhaite aussi qu'en cas de démolition, la reconstitution de l'offre soit réalisée, à loyer équivalent, au sein-même du quartier. Nous sommes en attente d'une réponse de l'ANRU sur le sujet et nous ne transigerons pas sur notre volonté. Nous nous y sommes engagés. Les Forbachoises et les Forbachois peuvent compter sur notre soutien. De la même manière, nous nous engageons sur tous les sujets d'avenir comme, par exemple, la transition énergétique.
Sur le domaine de la transition énergétique, le législateur est, à raison, de plus en plus ambitieux. L'objectif est de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de rendre à la nature l'équivalent des superficies consommées. La loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) encourage les collectivités territoriales à développer des projets locaux d'intensifications urbaine afin de diminuer l'étalement urbain. La loi Climat et Résilience fixe un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Alors que la loi et les schémas supra communaux permettrait, encore aujourd'hui, à la Ville de Forbach d'élargir son enveloppe urbaine, nous avons décidé de ne pas artificialiser davantage les sols dans notre Plan Local d'Urbanisme et, donc, sur la prochaine décennie. Ce choix n'enraye pas les ambitions de la Ville en termes de développement économique et de développement démographique puisque d'autres alternatives sont possibles : les logements vacants, les dents creuses, etc. Mais surtout, ce choix fait de Forbach une ville vertueuse, d'un point de vue environnemental, soucieuse de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.
Au cours des réunions publiques de quartier, les habitants ont fait savoir qu'ils souhaiteraient davantage de nature dans la ville. C'est pour cette raison que, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, un parc est prévu sur la Place Jeanne d'Arc. Aussi, dans chaque quartier, une ou plusieurs « dents creuses » ont été identifiés pour développer des parcs ou des jardins qui seront, également, des lieux de sociabilité pour nos concitoyens. Le développement des parcs et jardins ainsi que la préservation des espaces naturels et forestiers va constituer une véritable trame verte dans la ville. Récemment, la Ville de Forbach s'est vue confirmée sa 3ème fleur par le jury des Villes et Villages fleuris. De plus, elle s'est vue remettre, par le même jury, le prix de l'action pédagogique grâce à une action menée par une enseignante de l'école élémentaire Louis Houpert autour de la biodiversité et, plus précisément, la préservation d'une espèce d'abeilles. Grâce à notre démarche « zéro pesticide », Forbach a obtenu d'autres distinctions: trois libellules et une étoile par le label « Ville éco-propre ». L'écologie et la promotion de la nature est l'affaire de tous. A l'instar du projet mené par l'ASBH et CDC Habitat, dans le quartier du Bruch, nous souhaitons développer des jardins partagés avec la présence de grainothèques en libre-service. La transition énergétique doit se construire avec et pour nos concitoyens.

Le développement des énergies positives doit permettre une auto-suffisance de notre Ville mais aussi, à terme, un impact sur la facture énergétique. Le Terril Wendel a déjà fait l'objet de l'installation d'un parc photovoltaïque dont la production permettrait, d'après la société installatrice, d'assurer 40% des besoins en électricité des foyers forbachois. D'autres projets sont à venir. La Ville est sollicitée pour l'installation de nouveaux parcs photovoltaïques sur un certain nombre de friches minières. Le développement de ces installations est une opportunité pour faire, de notre territoire, un territoire vitrine en termes de production d'énergie verte. En complément, une étude est prochainement lancée au sujet de l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics communaux. Si le projet aboutit, il permettrait de réduire le coût de l'énergie pour la collectivité. Depuis 2018, le mix énergétique du chauffage urbain a évolué. En effet, une nouvelle technologie permet, depuis la centrale du Holweg, d'injecter de l'eau chaude dans les réseaux grâce à la combustion de copeaux de bois. Le réseau de chauffage urbain fait l'objet d'un vaste programme de rénovation permettant de remplacer les réseaux en « eau chaude » par des réseaux dits « basse température ». Cette technique consiste en une meilleure préservation de la chaleur de l'eau tout en diminuant largement les risques de fuites ou de dilatement des réseaux. Ce programme de près de 20 millions d'euros est financé à 80% par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). La réalisation du programme va permettre de bénéficier d'un réseau de chauffage urbain plus compétitif et moins coûteux, que cela soit en fonctionnement ou en investissement. Les répercussions seront positives pour les clients dont la Ville de Forbach fait partie. D'ailleurs, nous avons enclenché une politique de raccordement automatique des nouveaux bâtiments au réseau de chauffage urbain (exemple : EHPAD, Cinéma Le Paris et La Syna) ainsi qu'une extension de ce dernier vers le quartier de Bellevue. Mais la réduction des consommations d'énergie constitue aussi un enjeu environnemental et économique majeur. En la matière, il reste encore beaucoup à faire.
A notre arrivée, à la tête de la municipalité, en juillet 2020, nous avons constaté que moins de 10% de nos luminaires, dans l'espace public, étaient en technologie LED. Cette dernière est connue, pourtant, pour être moins consommatrice et pour avoir une plus grande longévité. Avec mon équipe, nous avons donc décidé de mettre à jour le Plan Pluriannuel d'Investissements et, ainsi, de prévoir un remplacement des luminaires actuels par du LED. En attendant, comme cela été annoncé publiquement, nous avons procédé à l'extinction de l'éclairage public, de minuit à 5h la semaine et de 2h à 5h le week-end. Cette mesure devrait permettre, sur une année, une réduction de la facture d'électricité de 30% alors même que le coût de l'éclairage public a progressé de 39% en 2022. Nous allons profiter de la mise à jour de notre Plan Pluriannuel d'Investissements pour prévoir des travaux sur l'isolation et les menuiseries extérieures de nos bâtiments publics. Nous aurons l'occasion de débattre de ces investissements au moment du débat d'orientation budgétaire. Un moment privilégie de démocratie locale, à l'instar du débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durable que nous allons démarrer à l'instant.
Mes chers collègues, vous l'avez compris, le PADD aborde, finalement, une grande partie des sujets municipaux. L'attractivité avec le développement économique et commercial, les équipements culturels et sportifs, les infrastructures éducationnelles. Le développement urbain avec les ambitions démographiques et l'instauration de nouvelles règles. Le développement durable grâce aux nouvelles ressources énergétiques et la préservation de la biodiversité.
Surtout, le PADD dessine l'avenir de Forbach. L'avenir de notre ville se dessine en 2022 mais il se dessine de manière collective. Réussir Forbach est possible grâce aux contributions de chacun. Je tiens à remercier les Forbachoises et les Forbachois pour leur participation à ces nombreux temps d'échange. Je les remercie aussi pour leur soutien.
Madame le Directrice Générale des Services, je tiens à saluer le travail de vos équipes dans le cadre de l'élaboration de ce PADD. Il a été précieux et d'une grande qualité. Non, Madame la Directrice Générale des Services, vous n'êtes pas « celle qui ne sert à rien ! ». Vous êtes un véritable chef d'orchestre qui fait preuve de professionnalisme, d'humanité et d'humilité. Merci et bravo pour tout ce que vous faites !
Merci aux élus de la majorité municipale pour leur engagement et leur mobilisation au quotidien ! Vous êtes, à la fois, au travail sur les projets municipaux et, à la fois, sur le terrain au contact de nos concitoyens. J'ai beaucoup de chance de vous avoir à mes côtés. Vous pouvez être fiers du travail accompli depuis presque 30 mois !
Mes chers collègues, je vous souhaite, à toutes et à tous, un débat riche et de qualité pour notre PADD !

Présentation du PADD par Monsieur TORIELLO

Le Power Point « Projet d'Aménagement et du Développement Durable » présenté par Monsieur TORIELLO est consultable en annexe.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur TORIELLO, pour cette présentation qui a été une présentation de qualité, une présentation exhaustive et qui, je pense, permet à nos collègues de mieux comprendre le contenu du projet d'aménagement et de développement durable.

Monsieur ERBA, vous avez levé la main ?

Monsieur ERBA

Merci, Monsieur le Maire. Pour compléter la présentation de ce PADD, j'aimerai que vous donniez la parole aux personnes que je vais vous citer. Elles ont contribuées de manière active à l'élaboration de ce PADD. Donc il s'agit, de Madame HASSINGER pour Action Cœur de Ville, Monsieur Robert AHR pour la centralité et la culture, Madame KORINEK sur la rénovation, l'habitat et le développement démographique, Monsieur LAJUS sur la partie de la centralité sportive de notre commune, Monsieur LABIS sur la centralité économique, Monsieur LAUER pour l'environnement et la préservation des espaces naturels et Monsieur BOTZ pour l'équipement scolaire.

Monsieur le Maire

Très bien, je donc passer la parole à Madame HASSINGER, sur l'Action Cœur de Ville. Madame HASSINGER, vous avez la parole.

Madame HASSINGER

Merci, Monsieur le Maire...

Madame HASSINGER

Merci Monsieur TORIELLO. Le 24 mai dernier a été signé l'avenant Action Cœur de Ville qui consigne et acte officiellement le travail de redynamisation entamé depuis notre arrivée à la tête de la Ville.
Ainsi, pour le commerce, plusieurs sujets ont d'ores et déjà été traités.
En lançant la première boutique éphémère du territoire, nous avons opté pour une initiative inédite et bénéfique à bien des égards. Pour les porteurs de projet, désireux de tester leur activité avant de faire le grand saut, pour nos consommateurs, attirés par l'offre de produits originaux et qualitatifs, et enfin pour le centre-ville qui, grâce à ce nouveau commerce, va voir sa fréquentation augmenter.
L'affluence observée lors de l'inauguration de cette boutique, le 1er septembre dernier, et les premiers retours de nos concitoyens laissent ainsi présager un nouveau futur succès et nous confortent dans la stratégie ambitieuse mise en place pour notre cœur de ville.
Parallèlement, la modernisation du marché de Noël suit son cours avec de belles surprises prévues pour cette année et bien sûr le Sentier des Lanternes qui a illuminé le château Barrabino lors de la précédente édition.
Ce marché sera lancé le 4 décembre par la traditionnelle parade de la Saint Nicolas. Je suis d'ailleurs très fière de vous annoncer que la Ville a été sélectionnée par le Département pour faire partie des 5 grandes villes qui doivent porter le label « Noël de Moselle » sur le territoire.
Aussi, le dispositif d'aide à l'implantation commerciale se poursuit avec un appel à candidatures lancé en début d'été et qui va permettre l'implantation de commerces jusqu'ici absents de notre centre-ville. Le jury se réunira très bientôt afin d'étudier les différents dossiers qui, une fois validés, verront le jour au courant de l'année 2023.
Je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous avons réceptionné des candidatures très intéressantes qui, j'en suis sûre, apporteront une nouvelle dynamique à notre centre-ville.
Mais la redynamisation du centre-ville ne s'arrête pas qu'à l'aspect commercial. En effet, pour accroître la fréquentation, une réhabilitation de certains sites stratégiques est nécessaire.

Pour la rénovation de l'habitat du cœur de ville, plusieurs actions ont pu être lancées avec notamment un programme d'aide à la rénovation des façades travaillé sur un périmètre plus précis, afin de rendre son impact visible.
Aussi, concernant l'offre de logements, des projets de création de nouvelles résidences sont également en cours. Les discussions se poursuivent aujourd'hui avec les bailleurs et les différents porteurs de projet intéressés par les opportunités qu'offre la redynamisation de notre cœur de ville.
Concernant la revitalisation des friches, un travail a été initié par les services de la ville afin de les identifier et de trouver des solutions pour recréer de l'activité sur ces zones. Ce dernier se poursuit et nous espérons bientôt pouvoir vous en dire plus.
Dans ce même esprit, et afin d'améliorer l'image du cœur de ville, des actions concrètes ont également été menées sur d'autres lieux déqualifiant qui nuisaient à l'aspect visuel du territoire.
Nous travaillons également avec les services de la ville à la requalification de notre centre cœur et de notre patrimoine remarquable à savoir le réaménagement de la place Aristide Briand, du parvis de la mairie, et de la place Jeanne d'Arc, située à côté de l'église.
En mai dernier nous avons lancé un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisses.
Le jury se réunira le 13 octobre prochain pour choisir un lauréat de ce grand projet qui a pour objectif de transformer notre centre-ville en y intégrant plus de végétalisation.
Le projet sélectionné vous sera présenté prochainement et la première pierre devrait être posée à la rentrée 2023.
Vous l'aurez compris une intervention cohérente sur les espaces publics permettra la mise en valeur de la ville dans son ensemble. Ces opérations doivent ainsi donner une image d'unité tout en conservant l'identité de notre centre-ville. Il accueillera des espaces verts de proximité, favorables à l'embellissement de tous les secteurs de la ville et aux rencontres entre habitants. Les grands parcs et ensembles naturels de la ville seront ouverts et accessibles à l'ensemble des quartiers et des villes environnantes.
Vous l'aurez constaté, mes chers collègues, le programme Action Cœur de Ville avance à grand pas et montre le dynamisme et la motivation de nos équipes et de la majorité municipale.

Monsieur le Maire

Merci, Madame HASSINGER. La parole est à Robert AHR, pour la centralité culturelle.

Monsieur AHR

Merci, Monsieur le Maire. Comme Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion de l'évoquer, notre offre culturelle est très riche à Forbach. Nous disposons, en effet, de tous les équipements et associations, nécessaires au développement d'une « Culture pour Tous » et répondre ainsi au mieux aux aspirations de nos administrés, avec une offre particulière à destination de notre jeunesse.
Je vais les citer rapidement :

- La Médiathèque « Roger Bichelberger » propose une offre très large adaptée à tous les publics ainsi que des animations et évènements réguliers qui prennent notamment place au sein d'une belle galerie d'exposition. La structure propose également une offre numérique étoffée avec le kiosque de presse en ligne Cafeyn et la plateforme polyvalente Toutapprendre

- Le Théâtre de Forbach qui abrite le CARREAU – Scène Nationale

- Le Cinéma « Le Paris » un des derniers cinémas privés de centre-ville du territoire ;

- La SYNA , notre ancienne synagogue mise à disposition par le consistoire et qui accueille, à présent, une large offre culturelle dédiée notamment à la découverte des cultures du monde.

- L'Ecole de Théâtre « Jacques Ropital » 3 animateurs, plus de 200 inscrits de 7 à 77 ans, une structure victime de son succès que nous souhaitons développer.

- Le Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse, logé dans le prestigieux « Château ADT ». Le conservatoire compte plus de 650 élèves inscrits dans la très large gamme de disciplines proposées.

- La galerie « Têt'de l'art », une galerie présente au cœur de la ville depuis 8 ans. Elle a déjà accueilli 57 expositions sur des périodes de 1 à 2 mois avec des artistes locaux, régionaux, nationaux ou même internationaux en provenance de tous les continents. Le renouvellement récent de ses forces vives doit ainsi permettre à cette association de connaître un nouvel essor après une période de pandémie difficile.

Il me faut citer également les très nombreuses associations qui, à Forbach, œuvrent dans le domaine de la Culture :

- Les Amis des Orgues (festival en cours)
- Notre Harmonie Municipale dont l'orchestre est classé en catégorie « excellence » et qui propose des concerts (concert d'automne le 29 octobre prochain)
- Les Furbachers
- Forbach Action Culturelle
- L'Ecole de chant et de danse
- Les amis de la chapelle Ste Croix
- L'office de Tourisme
- Sans oublier nos musiciens manouches, des artistes mondialement connus pour certains.

Certaines de ces associations participent au dispositif « le passeport culturel » qui, après les élèves des cours élémentaires, s'adresse à présent également aux 1500 collégiens fréquentant les collèges de Forbach. Tous les bénéficiaires de ce passeport ont accès gratuitement aux offres proposées et souvent adaptées à leur âge.

Concernant les projets, il y a lieu de citer :
La rénovation du Théâtre de Forbach, que nous souhaitons ouvrir à tous les publics et pour laquelle la municipalité s'est montrée particulièrement attentive et rigoureuse dans le cadre du suivi des travaux. Un travail de tous les instants qui a permis, dans le contexte difficile que nous connaissons, de respecter les coûts et les délais fixés. Le lancement de la nouvelle saison culturelle a ainsi été une belle réussite laissant augurer un futur radieux aux côtés de notre Scène Nationale que nous avons la chance d'héberger.
Ce bâtiment a été inauguré en 1982, il y a 40 ans. Pour la petite histoire, le premier spectacle produit dans cette salle était un concert de Gilbert Bécaud.
Ce bâtiment n'était plus adapté aux technologies et besoins actuels en matière de spectacle.
Il y avait lieu également de l'adapter aux besoins d'une Scène Nationale en matière de diversité de lieux d'exploitation car ne disposant que du grand plateau pour les créations, les échauffements.....
Je rappellerai que la Scène Nationale « Le Carreau » est présente à Forbach depuis 1996, donc depuis 26 ans cette année !
Après près de deux années de travaux, le chantier est sur le point d'être achevé : restent des travaux de façades et les abords à réaliser.
Nous disposons à présent, à Forbach, d'une salle de 600 places entièrement rénovée (sièges, éclairage, revêtements, acoustique) avec un superbe plateau technique. Ce plateau, et cela a encore été souligné récemment, est le plus le plus grand de tous les théâtres de la Grande Région et permet ainsi d'accueillir des formes de spectacles qui ne pourraient pas l'être ailleurs.
Nous disposons également, au sous-sol, d'une deuxième salle d'une jauge de 150 places dont la configuration a été modifiée et dont les sièges ont été également remplacés.
Création d'une salle d'exposition, modifications au niveau des bureaux du personnel, création de lieu d'accueil pour les artistes et de repos pour le personnel, création d'une rampe de déchargement du matériel et des décors pour les spectacles et création d'un ascenseur afin de permettre un meilleur accès à tous les étages, complètent cet équipement.
Une très belle réalisation !
Pour compléter cette offre déjà riche, la municipalité souhaite dorénavant redonner une seconde vie à un autre édifice historique de la ville, l'ancien conservatoire de musique et de danse de la Rue de Remsing qui accueillera, dans les années à venir, une Maison des Cultures Nouvelles.
Ce bâtiment qui date de 1903, intégré dans la Caserne de Guise, abritait à l'époque le Mess des Officiers.
Il s'agit ici de proposer, dans ce lieu, une nouvelle offre innovante et adaptée aux aspirations de notre jeunesse (les 12 – 25 ans qui en ont grand besoin....)

Ce projet, impulsé par la majorité municipale et élaboré par les services devrait voir le jour à l'horizon 2024-2025.

En résumé, Mesdames et Messieurs, cette offre culturelle riche et variée est un atout que nous devons préserver et promouvoir. Ainsi, en définissant au sein du PADD ces objectifs de maintien et de développement, nous donnons de fait les moyens à la Ville de conserver et de renforcer son statut de centralité culturelle.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur le 1er Adjoint pour cet exposé très complet sur la centralité culturelle de Forbach. Je donne à présent la parole à Madame KORINEK qui va nous parler du développement démographique et de la rénovation de l'habitat.

Madame KORINEK

Je vous remercie Monsieur le Maire, je vais commencer par la rénovation de l'habitat.
Il a été constaté lors du diagnostic établi dans le cadre du projet de révision du PLU que le territoire de Forbach est très énergivore, notamment par rapport aux autres territoires du Grand-Est.
L'habitat forbachois est majoritairement constitué de collectifs publics et privés, plus que de logements individuels, et le parc de la ville est relativement ancien, notamment en centre-ville.
L'ensemble des logements demandent un effort important d'isolation.
Aussi, afin de répondre aux enjeux environnementaux, il convient d'investir dans l'isolation des habitations et la mise en place de chauffages performants et vertueux pour passer de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable.
Pour se faire, il existe des dispositifs sur le territoire, véritables leviers, offrant un soutien aux propriétaires :
- **l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Renouvellement Urbain** destinée aux propriétaires du centre-ville de Forbach qui a pour objectif la rénovation de 235 logements en 5 ans pour un budget de 3 millions d'euros. La convention a été signée en décembre 2020.
- **l'OPAH Copropriétés dégradées** destinée aux copropriétés des Lavandes et des Pensées/Europe dans le Quartier du Wiesberg dont l'objectif est essentiellement l'isolation thermique des bâtiments. Cela concerne 19 copropriétés pour un total de 242 logements.
Ces deux opérations sont financées par la ville de Forbach, la CAFPF et l'ANAH.
Ces dispositifs et ces objectifs permettront également de lutter contre la vacance, notre territoire comptant près de 1 500 logements aujourd'hui inhabités.
La Maison de l'Habitat, située au cœur de ville de Forbach, propose aussi des permanences hebdomadaires aux particuliers qui souhaitent être informés sur l'existence des aides financières et accompagnés dans les démarches d'isolation par des professionnels.
Pour compléter ces dispositifs, la municipalité souhaite également construire une véritable politique publique d'accompagnement de nos concitoyens dans le cadre des rénovations thermiques. Une stratégie ambitieuse qui répond à un besoin et qui permettrait d'améliorer la qualité de l'habitat et de lutter contre la vacance locative.
Concernant le développement démographique, le PADD élaboré pour la Ville de Forbach est ambitieux et optimiste. Il tient compte du positionnement géographique idéal de la ville, au cœur de l'Europe, à proximité du Land de Sarre et du Luxembourg. La ville est aussi desservie par une ligne TGV qui permet de rejoindre l'ouest et l'est de l'Europe.
Ainsi, les orientations et les objectifs du PADD permettront de rendre la ville plus attractive en travaillant sur un environnement plus qualitatif et un développement des services et commerces. L'amélioration du cadre de vie des habitants doit être un objectif central et constant dans les actions menées.
L'analyse effectuée dans le cadre du projet de révision du PLU a fait apparaître que Forbach est la seule ville de Moselle-est à ne pas perdre d'habitants. Ce constat encourageant, combiné à la volonté exprimée des habitants lors du sondage réalisé au cours du diagnostic et des réunions d'information et de concertation dans les quartiers, de retrouver une population communale proche de 28 000 habitants, permet de tendre vers un objectif démographique de +1%/+2% à l'horizon 2035, soit un gain de 200 à 400 habitants.

Pour conclure, notre ville a des atouts qu'il convient de valoriser et je ne peux que féliciter tous les collaborateurs de ce projet et notamment M. le Maire pour cette vision positive de notre avenir. Nous avons à la tête de l'exécutif un homme qui aime sa ville et cela transparaît dans les actions menées.

Monsieur le Maire

Merci, Madame KORINEK. Je donne à présent la parole à Bernard LAJUS, qui va nous parler de la centralité sportive de Forbach.

Monsieur LAJUS

Merci Monsieur le Maire.
Chers collègues,
Outre les nombreux équipements culturels précédemment détaillés, nous pouvons également nous targuer de bénéficier, au sein de notre territoire, d'un haut niveau d'équipements sportifs faisant de la ville une véritable centralité en la matière.

Preuve de la qualité de nos installations, l'octroi du label Terre de Jeux 2024 à notre ville et à trois de ses sites reconnus comme propices à la très haute performance. Ainsi :

- la piscine olympique, dont la rénovation touche à sa fin ;
- les installations d'athlétisme dans le très beau cadre du Complexe Sportif du Schlossberg avec sa piste récemment rénovée, aires de lancer de poids et javelots, sautoirs de perche et hauteur, accueillant chaque année au mois de mai le Meeting International d'athlétisme ;
- la salle spécifique de tennis de table du Wiesberg avec ses équipements adaptés à l'entrainement et la compétition de haut niveau et handisport.

Ces équipements pourront accueillir, dans le cadre de leur préparation, des délégations d'athlètes olympiques et paralympiques. Une belle reconnaissance.

En complément de ces sites, notre commune jouit d'un patrimoine sportif diversifié, hérité de notre riche histoire économique et culturelle :

- Des stades et des terrains de football disséminés sur tout le territoire communal, le Stade du Schlossberg avec une pelouse naturelle de niveau CFA 1 et 2, un terrain synthétique de niveau régional et des terrains d'entrainement, le Stade François Meyer de niveau régional et son terrain d'entrainement, le Stade du Bruch et du Creutzberg de niveau district ;
- Un stade de rugby ;
- Un gymnase spécialisé de gymnastique et ses salles de danses ;
- Des gymnases scolaires et omnisports qui permettent, aux clubs, associations et établissements scolaires la pratique du sport dans de bonnes conditions ;
- Un boulodrome couvert et des terrains de pétanque qui participent à l'animation des quartiers ;
- Un dojo d'arts martiaux ;
- Une salle de boxe ;
- Un tennis club qui accueille, chaque année, les internationaux de tennis de la ville.

Vous l'aurez compris, cette grande diversité dans l'offre sportive de notre commune représente ainsi un véritable atout pour l'attractivité de notre territoire et pour le bien-être de nos concitoyens. En effet, chaque habitant de notre ville peut trouver dans un rayon proche de son domicile un équipement sportif de qualité.

À ce titre, chers collègues, le sport contribue pleinement à la bonne vitalité de notre territoire. C'est dans cet esprit que, en inscrivant le maintien du haut niveau de ces équipements au sein des orientations du PADD qui vous est présenté aujourd'hui, la majorité municipale fait le choix de consigner la préservation de ce riche patrimoine sportif dans le prochain Plan Local d'Urbanisme qui, demain, régira notre commune.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur LAJUS. La parole est à Emmanuel LABIS, qui va donc parler de la centralité économique.

Monsieur LABIS

Merci, Monsieur le Maire.
Notre ville Forbach, capitale de la Moselle-est, est, comme cela a été indiqué par mes chers collègues, une centralité culturelle d'une part, sportive d'autre part, mais également économique, avec de nombreux atouts que je souhaitais ainsi vous présenter et mettre en exergue.
Notons déjà que la ZAC du Carrefour de l'Europe figure au top 3 des plus dynamiques de Lorraine en termes de flux et de chiffre d'affaire par magasin. Et si on regarde vers le sud de la ville, plusieurs entreprise ou PME souvent allemandes, se sont installées sur le Technopole il y a près de 30 ans, et n'ont jamais émis le souhait de délocaliser. Victimes de leur succès, ces zones stratégiquement placées peinent à trouver des mètres carrés supplémentaires pour de nouvelles implantations. C'est pourquoi il est important de maîtriser leur développement en densifiant les zones existantes. On peut également noter le développement ces deux dernières années de l'Eurozone Nord, bien que peu accessible, cet emplacement connaît un certain succès avec l'implantation d'entreprises comme Véolia, la Couleur des Jardins ou la brasserie Galibot dont le succès n'est plus à démontrer.
Toutefois, cet existant est aujourd'hui insuffisant, car les difficultés en termes d'emploi sont récurrentes. Il appartient donc aux décideurs d'actionner tous les leviers possibles et imaginables pour que des lendemains économiques radieux se lèvent sur Forbach. Les études menées pour la réalisation de ce PADD ont ainsi mis en lumière des espaces qui pourraient accueillir des activités économiques compatibles avec la tranquillité résidentielle, comme du tertiaire ou de la logistique. Idéalement placés à proximité des axes routiers, les terrains actuellement pollués de la ZI Ouest pourraient faire l'objet d'une réhabilitation et être source d'attractivité pour l'implantation d'activités artisanales ou de services à l'industrie, mais aussi tournés vers le développement durable.
Une fois ces emplacements rendus disponibles, nous nous attacherons à soutenir ces activités génératrices d'emploi, car l'emploi doit être la mère de toutes les batailles pour maintenir ce tissu entrepreneurial mais aussi ces habitants ancrés professionnellement sur le territoire. Inutile de rappeler que des emplois qui se créent engendrent des commerces qui prospèrent : le bâtiment qui marche, des activités culturelles qui trouvent leur public, un cœur de ville qui vit.
Pour cela, il est indispensable de soutenir les projets d'implantation aux capitaux « hors Moselle Est », avec une politique de marketing territorial nationale, mais aussi internationale. Au cœur de l'Eurodistrict et de l'espace européen, et avec le concours du Département et de la Région représentées ce soir, Forbach ne manque pas de forces vives pour effectuer ces missions.
Mais n'oublions pas l'emploi induit par de plus petites structures. Chaque porteur de projet a aujourd'hui une possibilité d'être conseillé et suivi pour créer ou développer son entreprise : sur un kilomètre de rayon se trouvent des structures d'accompagnement dont les collectivités sont partenaires comme l'Eurodev, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Cap Entreprendre et même la mairie de Forbach, avec le service Attractivité. Elles sauront accompagner la création, reprise, transmission ou développement d'entreprise.
Outre les soucis d'augmentation des coûts fixes, communs à toute la France, c'est l'inquiétude du recrutement et de la formation qui inquiète aujourd'hui les entrepreneurs mais nous avons au sein de notre ville tous les atouts pour proposer aux employeurs du personnel formé aux métiers de demain. La mission locale, le CFA, le lycée Jean Moulin et sa classe préparatoire, l'IFSI, l'IMC, L'ESB...toutes offrent des formations qualifiantes pour lesquelles des jeunes viennent de près ou de loin pour étudier à Forbach.
Enfin, sur le numérique, nous disposons déjà à la Turbine d'un espace dédié à ce type de sujet, qui sert depuis le début de l'année, à dispenser des formations sur le sujet aux entrepreneurs de la commune. Pourquoi ne pas voir plus large, en favorisant l'accompagnement de start ups ! Après tout, cet endroit est idéalement placé en face d'une gare TGV qui dessert Paris et Francfort, soit deux des villes les plus dynamiques d'Europe sur la question.
Finalement, que manque-t-il à notre ville renforcer son statut de centralité économique ? Sur le papier, pas grand-chose, mais surtout beaucoup d'organisation pour fédérer les différentes parties prenantes de cette réussite autour d'un but commun : la réussite de la ville de Forbach, et la mise

en valeur des solutions offertes auprès des entreprises, des salariés, des consommateurs mais aussi des habitants.
Ainsi, et grâce au projet politique que nous inscrivons aujourd'hui au sein du PADD, nous souhaitons valoriser et développer les nombreux atouts de Forbach qui nous permettront à terme de renforcer notre statut de capitale de la Moselle-est.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur LABIS. La parole est à Fabrice BOTZ, qui va nous parler des équipements scolaire et de l'offre de formations.

Monsieur BOTZ

Merci, Monsieur le Maire
Mes chers collègues élus,
Nous pouvons être fiers de l'offre éducative et scolaire proposée par notre ville car elle est complète! En effet, de la maternelle à l'enseignement supérieur, en passant par les établissements du secondaire, notre offre de formation est importante et s'est considérablement étoffée depuis notre arrivée à la tête de la municipalité en 2020 !
La Ville de Forbach possède 6 groupes scolaires publics (un dans chaque quartier, exception faite du quartier de la Petite-Forêt), dont 1 groupe scolaire biculturel ; 1 établissement privé qui offre des formations allant de la maternelle au Bac ; 2 collèges publics ; 2 lycées publics qui offrent des formations générales, technologiques et professionnelles ; le CFA Camille Weiss qui propose de l'apprentissage et des formations en alternance en entreprises dans les domaines de la coiffure, de la boulangerie/pâtisserie, de la mécanique auto, de l'électrotechnique et de la sérigraphie ; 1 IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) ; 1 IUT Génie des Matériaux ; des classes de BTS et des classes de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles.
Aussi, et grâce à la nouvelle municipalité, 1 école de commerce, l'IMC Business School, et l'Ecole Supérieur de la Banque, se sont implantées dans le magnifique écrin du Centre Européen des Congrès du Burghof ! Une réussite dont nous pouvons nous féliciter dans la mesure où, en plus de s'inscrire en cohérence avec nos objectifs de développement démographique, ces arrivées donnent également la possibilité aux jeunes étudiants forbachois d'accéder à des formations supérieures de qualité et surtout de proximité.
Mais ce n'est pas tout ! La municipalité aime ses écoles et entretient son patrimoine scolaire.
En effet, dans le cadre de son engagement pour la réussite éducative des enfants de Forbach, qui est la priorité de la majorité municipale, la municipalité a réalisé, depuis son arrivée en juillet 2020, soit par les ateliers municipaux, soit par des entreprises, différentes interventions et opérations pour l'amélioration de l'accueil des élèves et pour la mise aux normes des établissements scolaires.

Véritablement, Forbach est accueillante pour les familles et permet toutes les réussites !!!
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BOTZ. La parole est à Jérémy LAUER qui va nous parler de la préservation des espaces naturels.

Monsieur LAUER

Merci Monsieur le Maire.
Chers Collègues,
L'écriture de ce PADD est un travail de groupe, avec l'ensemble des élus de la majorité et des forbachois, nous a permis de définir 3 grands axes, que Monsieur TORIELLO nous a présenté.
Préserver l'environnement naturel et le paysage de Forbach en fait partie.
Mais l'équipe municipale en place n'a pas attendu ce PADD pour mettre au cœur de sa politique le développement durable et la préservation de l'environnement.

L'objectif, et notre fil rouge, a été l'amélioration de la qualité de vie afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux forbachois.
Dans ce projet de PADD, nous avons fait de la préservation des espaces naturels et des espaces verts, une priorité.
A Forbach, nous avons la chance d'être entouré de sites remarquables comme le parc du Schlossberg, unique par sa riche diversité et idéalement situé au cœur de notre ville, ou encore la carrière centrale, qui représentent à eux deux des parfaits exemples de réservoirs de biodiversité que nous nous devons de protéger et de mettre en valeur.
En effet, l'urbanisation future doit rester concentrée dans la zone urbaine, en utilisant les nombreuses dents creuses identifiées dans le diagnostic initial et en travaillant sur la vacance locative.
Force est de constater que lors des rencontres avec les forbachois pour le diagnostic du PLU, le sujet des espaces verts et de la nature est revenu à de nombreuses reprises.
C'est pourquoi ce PADD fait la part belle aux espaces de sociabilisation, et aux coins de nature en ville avec l'aménagement de parcs et jardins, répartis de manière homogène.
Il faudra également poursuivre le développement des trames vertes reliant les espaces verts existants aux nouveaux, grâce à la plantation d'essences d'arbres locales adaptées au réchauffement climatique.
Il conviendra de mettre en exergue la trame bleue déjà présente sur la ville avec la renaturation des cours d'eau, pour assurer la préservation et la gestion de nos ressources.
Vous l'avez compris, un plan d'aménagement et de développement durable ambitieux et vertueux d'un point de vue environnemental pour la ville.
Ainsi, Forbach dispose de tous les atouts en termes de fonciers pour lui permettre d'avoir une cohérence entre développement urbain, mobilité et préservation de l'environnement, afin d'améliorer le cadre de vie pour les forbachois et ses futurs nouveaux habitants.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur LAUER.
Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention au sujet du PADD ? Je vois Monsieur PEYRON et aussi Monsieur HOMBERG.

Monsieur PEYRON

Monsieur le Maire, merci pour ces différents monologues, je crois qu'on a refait tout le catalogue forbachois. Donc c'est bien. Je voudrais revenir sur des points. On a parlé bien sûr de sobriété énergétique, cela fait partie des sujet actuels et futurs. Donc vous avez décidé à juste raison, comme de nombreuses communes, d'arrêter l'éclairage de nuit. C'est bien sûr un début, il faudra s'occuper des problèmes des bâtiments publics, d'isolation et des problèmes de chauffage. Suivre les directives de l'Etat à 19°C. J'ouvre juste une petite parenthèse, on s'est réuni hier ou avant-hier, au château Barrabino, je pense qu'il devait faire 29°C. C'était à 19 heures. Donc il faudra peut-être revoir la problématique du chauffage au niveau du château Barrabino.
On a parlé du scolaire, Monsieur BOTZ a parlé des travaux d'isolation et autres. Il est regrettable qu'on ait abandonné les travaux d'isolation au groupe scolaire de Bellevue et la modernisation des couvertures au groupe scolaire du Bruch, en sachant que l'ensemble de ces travaux étaient subventionnés à hauteur des deux tiers. Vous avez parlé, je reviens sur l'éclairage urbain, vous avez parlé des LED, c'est bien. C'est un excellent programme pluriannuel, puisqu'on peut avec des variateurs changer la luminosité et c'est quelque chose qui sera amortissable assez rapidement. Je parlerai aussi de notre Mairie : l'été il y fait 40°C et l'hiver, je ne sais pas combien, mais à mon avis le personnel ne doit pas être à la fête au niveau des températures. Notre Mairie mérite des travaux de réfection, d'isolation et de remise aux normes. Au niveau du.... Ah Monsieur LABIS, juste une question, c'est bien parce qu'on a abordé l'économie, qui normalement est en charge de la Communauté d'Agglomération mais nous avons le 1er Adjoint qui est en charge de ce poste-là. Il serait important dans les mois et les semaines qui viennent, d'aller voir l'ensemble des gérants et des directeurs des unités de production, parce qu'ils sont excessivement inquiets sur l'augmentation des coûts de l'énergie, et certains se posent la question s'ils ne vont pas devoir fermer. Il n'y a pas de boucliers sur l'énergie comme dans le privé. Simplement une parenthèse, c'est très important, moi j'ai eu des retours, j'en connais quelques-uns et il y a une forte inquiétude. Ils ne savent pas à

quoi ils vont être mangés, parce que pour le moment ils n'ont aucune nouvelle et ils sont excessivement inquiets et ils n'ont pas tous de fortes trésoreries. En ce qui concerne le PLU, je reviendrai au PADD. Cela va entrainer forcément une adaptation à la végétalisation, à la biodiversité, au développement des mobilités économes en énergie, des mobilités douces comme le vélo. Donc moins de béton dans notre cité, plus d'espace et de verdure. Là je reviens sur un petit poste, je pense que Monsieur HOMBERG, me reprendra aussi. L'avenue Saint-Rémi, vous aviez décidé d'arrêter la phase deux et la phase trois et de garder les quatre voies, avec un espace piéton important, des espaces paysagers, donc bien sûr maintenant dans le cadre du PLU, il faut réintégrer les pistes cyclables. J'attends de voir comment on va pouvoir les disposer, sans qu'il y ait de problèmes d'insécurité, pour les gens qui vont se déplacer le long de cette rue. Alors les investissements qui vont se faire dans les mois qui viennent vont être de plus en plus lourds, les taux d'intérêt n'ont pas arrêté d'augmenter, on a pris du retard sur le projet Cœur de Ville, plus d'un an. Il y a un an les taux étaient bas, on va le payer cash, quoiqu'il arrive, on a des taux qui sont déjà à 2.6, 2.7 et cela n'arrêtera pas d'augmenter dans les mois qui viennent. Donc c'est dommage qu'on ait pris ce retard-là. En ce qui concerne l'ANRU je suis content, vous êtes revenu sur votre premier projet, puisqu'il faut quand même rappeler que le premier projet c'était la destruction de l'ensemble des tours, des grandes tours et votre projet a été retoqué par les services de l'Etat. Donc maintenant vous nous dites, à juste raison, qu'on va s'intéresser à la problématique des habitants qui veulent rester dans leurs quartiers, et ben j'en suis fort content, mais vous oubliez ce qui a été dit auparavant. Alors les projets sont nombreux, ils vont solliciter une forte implication des services de la Ville, des Elus, des forbachois, malgré tout ce que vous pouvez dire, les réunions de concertation n'ont pas touché beaucoup de monde, ils vont vous réclamer dans la rue, pour les uns et les autres, des explications sur les choix effectués et la confiance sera excessivement importante et malheureusement, actuellement la confiance envers les politiques, avec toutes les affaires qu'il y a, devient excessivement basse. Nous avons nous-même ici des problèmes de probité avec ce qui se passe actuellement sur deux enquêtes, je n'en dirai pas plus. Mais dans le cadre du PLU, Monsieur le Maire, dans le cadre du marché à procédure adapté, nous n'avons jamais eu les sommes allouées sur la révision du plan local d'urbanisme, sur les trois postes c'est-à-dire l'étude d'opinion et d'analyse sociologique, l'élaboration du PLU et la concertation de communication. Aucune somme financière n'a été donné aux Conseillers Municipaux et d'autant moins à l'opposition. Donc je reviens aussi sur une chose, bien évidemment nous demandons toujours l'accès au grand livre pour avoir accès aux dépenses et aux recettes, donc c'est ce que je réclame pour l'avenir, parce que le but c'est de défendre notre ville. Vous l'avez dit dans l'ensemble des interventions, on travaille tous pour Forbach, pour notre secteur, mais il nous faut une probité vis-à-vis des habitants et sans cette probité, tout va aller à l'envers. Je vous remercie de m'avoir laissé parler, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci, la parole est à Thierry HOMBERG.

Monsieur HOMBERG

Je vais essayer de ne pas trop vous fatiguer. Quelques réflexions préliminaires déjà. Vous êtes habitué des propos liminaires, Monsieur le Maire, là ce n'était pas en début de Conseil, là c'était dans le Conseil, vous avez parlé à juste titre du PLU qui doit faire l'objet d'un débat. Je vous ferai simplement remarquer qu'une heure et demi ou presque, une heure trois quart de lecture ne sont pas forcément, à mon sens, c'est mon point de vu, le meilleur moyen d'introduire un débat. Je pense que cela fatigue tout le monde et peut-être qu'une présentation synthétique du document, si je peux me permettre, aurait pu permettre d'avoir un débat qui soit plus constructif et de pouvoir rebondir au fur et à mesure, parce que c'est clair qu'après une heure et quart de lecture, on ne va pas pouvoir relever l'ensemble des points qui ont été abordés. Deuxième élément, en propos préliminaire, c'est de dire que je suis heureux de constater que vous vous êtes rendu compte que Forbach ne s'est pas fait en un jour. Rome ne s'est pas fait en un jour, Forbach non plus. Vous nous avez tracé durant une heure et quart l'ensemble des travaux qui ont été fait par vos prédécesseurs, pour la plupart, 90 ou 95 % des éléments que vous évoquiez, que ce soit les lycées, que ce soit le Carreau etc... Ont été fait par vos prédécesseurs. Alors je ne vous fais pas injure de cela, mais c'est bien de pouvoir le remarquer, et vous n'êtes là que depuis deux ans donc je ne vous demande pas de révolutionner la Ville en deux ans, cela va de soi. Simplement, et après nous sommes tous forbachois, alors je ne dis pas que nous n'avons rien appris, mais nous connaissons notre Ville et je ne suis pas sûr que

ce soit avec cette répétition, en plus longue, alors on dit que la pédagogie, c'est l'art de la répétition, tout le monde a repris les propos que vous aviez pris, de manière plus ou moins détaillée. Je ne suis pas sûr que cela soit la meilleure manière d'alimenter le débat, mais enfin, cela c'est mon point de vue et donc je voulais faire ces réflexions préliminaires sur la forme.
Ensuite, sur les choses qui ont été dites dans le cadre du PADD, je suis heureux de constater que le document indique qu'on est sur une base économique solide qui ne s'est pas créée, là non plus, en un an ou en deux ans. Et que l'on est effectivement, d'un point de vue démographique, sur une certaine stabilité de la population. Ça aussi, c'est aussi le travail de vos prédécesseurs Monsieur le Maire. Donc c'est bien de reconnaitre effectivement que vous avez une base solide pour pouvoir travailler, la base qui a été faite par les équipes précédentes. Alors que tout ce qui a été fait précédemment ne soit pas le mieux possible, ça je n'en doute pas et je l'ai dit, Rome ne se fait pas en un jour, mais en tout cas c'était important de pouvoir le souligner et vous l'avez fait très longuement et j'en suis plutôt satisfait.
Alors, vous l'avez dit vous-même, ce document est un document sur lequel on présente des intentions et sur lequel on présente aussi différentes orientations. Alors moi je ne demande qu'à voir, je ne vais pas vous faire un procès avant d'avoir vu les éléments, ceci étant dit, je me permets quand même de mettre un certain doute en avant. Effectivement, durant les plus de deux ans et quelques mois qui se sont écoulés, on a quand même vu un certain nombre de revirements sur un certain nombre de projets qui me laissent un peu perplexe par rapport à ce que vous allez réaliser dans le futur. L'avenue Saint-Rémi cela a été évoqué, on continue ? On ne continue pas ? Des collèges qui devaient se déplacer d'un endroit à un autre qui ne se sont pas fait, des résidences pour les étudiants qui devaient se faire au niveau d'un hôtel qui ne se sont pas faites, d'ailleurs je suis content de voir que l'hôtel Ibis, au final, renaît, espérons qu'il ne soit pas occupé par d'autres personnes que des personnes qui viennent à Forbach pour y travailler ou pour rencontrer leurs familles, ça c'est encore un autre problème. Vous avez eu ce cadeau du Préfet qui, à peine vous étiez élu, a pris la décision de vouloir sortir les habitants, à croire qu'il y avait un calcul derrière, mais enfin ça c'est un autre problème. Je suis même prêt à vous en donner gré. Mais voilà, ce qui m'interpelle, Monsieur PEYRON a raison de dire que cela fait deux ans et qu'on a perdu du temps. Durant ces deux ans en question, je veux bien entendre que vous vouliez revoir un certain nombre de projets de l'ancienne municipalité, mais toute une série de projets comme, justement, le plan pluriannuel de rénovation d'un certain nombre de bâtiments municipaux, qui aurait pu être continué. La mairie, on a commencé par l'aile, alors c'est des travaux qui sont importants, ce ne sont pas des travaux qu'on peut réaliser en un an. Pourquoi cela a été arrêté ? Vous avez décidez de désendetter. Enfin, je ne vais pas énumérer l'ensemble des travaux. L'ANRU s'est stoppé, l'Action Cœur de Ville tout a été stoppé à une période ou effectivement le taux d'intérêt, Monsieur PEYRON l'a dit, était plutôt intéressant pour s'endetter. Là on arrive dans des circonstances ou la situation économique est changeante d'une part par rapport aux taux d'intérêts mais aussi par rapport à l'inflation. Ce qui, il y a un an ou deux ans lorsque les marchés ont été passés, vous aurez coûté tant et tant, va vous coûter 10,15 ou 20 % de plus et ce que je souligne aussi, alors vous le mettez en avant comme étant une volonté, contre l'ANRU, etc, simplement, je vous mets en garde, gentillement quoi. L'ANRU, c'est un organisme d'état, vous le savez tout aussi bien que moi, qui a le pouvoir financier. Si vous vous mettez l'ANRU à dos, vous risquez de passer devant un certain nombre de subventions qui avait été acté par l'ANRU pour le développement de ces deux quartiers et le risque que ces subventions aillent ailleurs. Donc voilà concernant le PLU et le PADD, c'est les intentions, les grands projets, la plupart 80 % je les partage, mais le diable se cache dans les détails, donc je demande à voir d'une manière plus détaillée les choses qui vont pouvoir se réaliser ou pas. Je suis aussi circonspect par rapport aux deux ans que je viens de voir s'écouler. Monsieur PEYRON l'a dit, la Ville de Forbach a fait la une de l'actualité, récemment, pour des motifs que j'aurai espéré différents, je préférerai que l'on parle de Forbach sur l'ANRU qui aurait démarré, j'aurai préféré qu'on parle de Forbach sur l'Action Cœur de Ville qui a démarré. C'est signé OK mais pour le moment les citoyens n'ont rien vu. Et je crois effectivement que cette actualité récente, qu'évoquait Monsieur PEYRON, peut effectivement créer une incertitude qui peut dissuader un certain nombre d'investisseurs à venir s'installer au niveau de la Ville. Moi je n'en dirais pas plus, la justice est saisie, la justice tranchera, il y a la présomption d'innocence qu'il faut aussi respecter, je veux le souligner aussi, mais en tout cas les faits sont des faits qui sont à mon sens assez graves. Mais peut-être que cela fera pschitt comme disait un Président, précédemment, peut-être pas, la justice le dira. En tout cas, je regrette ces affaires-là. On dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Le procureur s'est saisie ou a été saisi et il a mené une enquête, c'est qu'il doit y avoir quelques éléments qui laissent pencher la balance. Mais la justice n'est pas passée, la justice n'a pas tranché, la justice tranchera et elle dira ce qui est la

réalité des choses, en tout cas, ce qui est clair c'est que cela fait une publicité négative pour la Ville. Voilà donc, vous l'évoquiez le débat va se poursuivre. Une réunion publique qui aura lieu au mois de novembre ici même, dans cette salle. J'espère simplement que la présentation qui sera faite, sera un peu plus brève, pour que les citoyens puissent exprimer leurs points de vue sur le PLU et le PADD. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire

Merci.
Monsieur ERBA, vous avez demandé la parole ?

Monsieur ERBA

Je voulais juste répondre de manière assez rapide à l'opposition. Vous êtes en train de faire de la publicité vous-même Monsieur PEYRON : vous dites qu'à un moment il faut de la confiance, vous êtes dans un discours complètement contradictoire, vous êtes hors sujet sur certains sujets. En tout cas c'était le PADD et pas un autre sujet, donc vous alimentez ce que vous venez de dire Monsieur PEYRON.

Monsieur le Maire

Très bien. D'abord j'aimerai saluer, à la fois bien sûr le travail de nos services, je l'ai dit tout à l'heure. J'aimerai aussi saluer le travail de nos élus au quotidien bien sûr, mais aussi saluer le travail réalisé dans le cadre de ce PADD. Ce n'est pas un travail qui est facile, c'est un travail qui nécessite du recul, de la profondeur, de la minutie et en tout cas ils ont été toutes et tous mobilisés et ils l'ont prouvés ce soir, lors des présentations qui ont été extrêmement qualitatives et je ne laisserai personne autour de cette table, remettre en cause ni le sérieux de nos élus, ni leur probité. C'est évidemment quelque chose qui est inacceptable. S'agissant des projets dans leur globalité, on parle ici et là de retard, mais j'aimerai quand même vous dire que lorsqu'il s'agit de grands projets urbains qui vont avoir un impact sur la Ville dans les dix prochaines années, je préfère que nous prenions plus de temps, que nous prenions le temps de la réflexion, que nous prenions, je dirais un petit peu de recul, un petit peu de hauteur et que nous nous laissions le temps de construire des projets, qui non seulement soient en adéquation avec la volonté de nos concitoyens, mais que nous construisons ici, ensemble, des projets en adéquation avec notre ambition pour la Ville de Forbach et avec le territoire. Revenons alors un instant sur deux des sujets qui ont été évoqués, je pense plus particulièrement à l'ANRU et à l'Action Cœur de Ville. L'ANRU, et j'ai pu le dire lors de mes propos introductifs, c'est un dispositif qui n'est pas idéal pour une Ville comme Forbach, pourquoi, parce que l'ANRU c'est un dispositif qui a été créé en 2004 et qui visait à identifier les banlieues et notamment les banlieues parisiennes, ou les banlieues de grandes métropoles, comme Marseille, Lyon, Toulouse etc. Puisque ces banlieues concentraient, il est vrai, un certain nombre de problématiques et je pense que cela a été suffisamment relayé par les médias. Mais Forbach est-elle une banlieue ? Evidemment que non. Forbach est une Ville centre, Forbach est chef-lieu d'arrondissement, Forbach est une Ville avec une ambition démographique qui est extrêmement forte et donc nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait un projet de l'ANRU qui vienne contre balancer cette ambition démographique. Je prenais exprès en exemple la commune de Behren- les- Forbach, dont le Maire est un ami que je connais très bien. Et bien cette commune a connu deux ANRU et avec ces deux ANRU, elle a perdu 4000 habitants, ce qui représentait 40% de la population. Pourquoi, parce que le principe de l'ANRU et les règles, elles sont extrêmement strictes, elles sont gravées dans le marbre et elles sont prévues par la loi. L'ANRU dit : il faut démolir dans les quartiers politiques de la Ville et reconstruire du logement social ailleurs, en dehors de ces quartiers, et là en l'occurrence s'agissant de Forbach et bien au sein de l'agglomération de Forbach en dehors donc du Wiesberg et de Bellevue. Ça veut dire quoi, concrètement ? Cela veut dire que si on démolit d'un côté pour reconstruire ailleurs, cet ailleurs bien sûr n'est pas forcément le Wiesberg et Bellevue alors même que les habitants souhaitent y rester et cet ailleurs n'est pas forcément Forbach et j'en veux pour preuve, puisque dans la convention ANRU qui a été signée par nos prédécesseurs, il n'était aucunement question de reconstitution sur Forbach mais uniquement de reconstitution sur Stiring-Wendel, donc Forbach perdait des habitants au profit de Stiring-Wendel et c'est tout à fait inacceptable. J'ajoute aussi, s'agissant de cette convention ANRU, on dit que la Ville pourrait perdre une certaine manne financière, mais de quoi parle-t-on et je me permets même de dire, de qui se

moque-t-on ? Parce que s'agissant de cette manne financière, évaluée à près de 50 millions d'euros sur les deux quartiers, qui en bénéficie en réalité ? Ce n'est pas la collectivité se sont les bailleurs. Or les bailleurs, et on le sait très bien, n'ont pas besoin d'un ANRU et n'ont pas besoin d'une rénovation urbaine pour rénover leur patrimoine. Je prends quelques exemples : Moselis, a-t-il eu besoin d'un ANRU pour rénover la Petite-Forêt ? Aucunement. Vivest a-t-elle eu besoin d'un ANRU pour prévoir la rénovation de la Place de l'Alma ? Aucunement. Donc cet argument est un argument tout à fait fallacieux et j'ajouterai même que l'ANRU constitue pour la collectivité une certaine gabegie financière, puisqu'un certain nombre de projets structurants ont été évalués, tenez-vous bien à 8 millions d'euros. Prenons simplement l'exemple du groupe scolaire Louis Houpert qui a été évalué par nos prédécesseurs à 6 millions d'euros, or après une réévaluation par nos services, la réhabilitation du groupe scolaire Louis Houpert a en fait été évaluée à 15 millions d'euros. Parce que nos prédécesseurs ont oublié dans le chiffrage qui a été réalisé, à la fois les aménagements extérieurs et ils ont oublié aussi les bâtiments tiroirs qui permettaient d'accueillir les élèves pendant les travaux. Sauf qu'aujourd'hui, à 15 millions d'euros, la réhabilitation d'un tel groupe scolaire, même financé à 50 % par la collectivité, cela reste toujours entre 7 et 8 millions d'euros pour un seul bâtiment de la collectivité et cela constitue, je le dis vraiment, une manne financière qui est vraiment tragique pour la collectivité que nous représentons. Il était donc urgent de revoir ce projet ANRU, parce que premièrement il déracinait les habitants, il les obligeait à habiter ailleurs qu'au sein du quartier du Wiesberg et au sein du quartier de Bellevue nord. Autre exemple sur le sujet, le projet ANRU qui avait été construit par nos prédécesseurs prévoyait la démolition de 22 logements au niveau du Widem, au Bruch et aucune reconstitution. Donc on allait expliquer aux habitants du Widem, qu'ils allaient être déracinés de leurs habitations et qu'ils allaient être relogés ailleurs, alors même qu'on ne leur a même pas demandé leur avis. Donc oui, ce projet ANRU, cet ancien projet ANRU déracinait les habitants du Wiesberg et de Bellevue nord et deuxièmement ce projet ANRU prévoyait un développement démographique négatif de Forbach et je l'ai dit ça c'est inacceptable. On ne peut pas prétendre être une Ville centre et en même temps accepter de perdre des habitants et d'ailleurs, le plan local d'habitat qui avait aussi été entériné par nos prédécesseurs au sein de la Communauté d'Agglomération, prévoyait également une perte au niveau de la population et ceci peut être même handicapant pour notre prochain plan local d'urbanisme sur Forbach. Donc c'est pour cela que je disais que l'ancienne municipalité, finalement, a vraiment accepté, planifié, organisé une démographie négative sur le territoire et ceci est évidemment inacceptable. Et enfin, je termine, tout est noir sur blanc et vérifiable par la presse qui est présente ici, s'agissant de l'Action Cœur de Ville, encore une fois, j'aimerai refaire la genèse de l'histoire, même si à chaque fois vous intervenez sur ce sujet et à chaque fois je suis obligé de vous répondre. Le projet Action Cœur de Ville, tel qu'il avait été prévu par l'ancienne équipe n'a pas remporté l'adhésion de la population. Moi-même et un certain nombre d'entre nous ici, étaient présents lors de réunions publiques qui avaient été organisées lors de la présentation. Les retours étaient extrêmement négatifs, autant par les habitants que par les commerçants parce qu'il y avait un certain nombre de projets qui semblaient tout à fait ubuesques et encore une fois, je vais prendre quelques exemples. Prenons l'exemple de la délocalisation du pôle emploi sur le parking Jean Eric Bousch. C'est-à-dire que, on fait disparaitre un parking qui est extrêmement privilégié par nos concitoyens notamment au moment du marché bihebdomadaire, pour y mettre un grand bâtiment situé entre la Mairie, qui est un monument historique de la Ville, puis du patrimoine remarquable de la Ville, avec le bâtiment d'à côté et donc évidemment cette idée était une mauvaise idée, et je suis content d'être revenu sur ce sujet. De la même manière, le projet Cœur de Ville était axé essentiellement sur l'Avenue Saint Rémi, or l'Avenue Saint-Rémi n'est pas une avenue commerçante, c'est une avenue administrative avec la Mairie, avec le Commissariat, avec la Poste, avec la Sécurité Sociale. Le poumon commerçant de Forbach, c'est la rue Nationale et si l'Etat, si le gouvernement a mis en place l'Action Cœur de Ville, ce n'est pas pour renforcer la centralité administrative d'une ville, mais si le gouvernement a mis en place l'Action Cœur de Ville, c'est justement pour relancer le commerce au centre-ville. Parce qu'on avait constaté, sur les dernières décennies qu'il y avait une forte évasion commerciale vers les zones, vers le e-commerce, chez nous en plus, plus particulièrement vers Sarrebruck. Il était important d'enrayer cette évasion commerciale et nous y avons contribué je ne reviendrai pas sur les projets que nous avons mis en place, mais en quelque mois et bien nous avons déjà eu un certain nombre de résultats et des résultats tout à fait positifs, avec un nombre de cellules vides qui est passé de 85 à 60 et là encore une fois, et bien c'est vraiment une performance qui est tout à fait remarquable. Et oui, notre projet Cœur de Ville sera réalisé entre 2023 et 2025 principalement. Et oui, il sera concentré davantage sur le poumon commerçant de la Ville et je pense qu'on peut être fiers et je pense que nous avons eu raison de prendre le temps de la décision sur le sujet. S'agissant

du collège, puisque cela a été évoqué tout à l'heure, c'est que le Département de la Moselle, je salue l'action de Christelle LORIA-MANCK au sein du Département car c'est une action précieuse pour notre territoire, a prévu de reconstruire au courant du mandat départemental dix collèges, sur le territoire du Département de la Moselle. Et le collège Pierre Adt de Forbach fait partie évidemment des collèges à reconstruire, et le Département nous a demandé d'identifier des emprises foncières, de préférence appartenant à la commune, pouvant accueillir un collège de ce type et de préférence à proximité d'infrastructures sportives. Pourquoi ? Parce que le Département prévoit pour chaque collège construit, une enveloppe de 18 millions d'euros et on ne peut pas dire au Département qu'il doit construire lui-même des infrastructures sportives, c'est évidemment le rôle de la Ville et c'est pour cela que cela faisait partie du cahier des charges du Département. Nous avons entendu la volonté du Département et en même temps nous avons aussi souhaité que ce collège Pierre Adt, historiquement qui s'appelait le collège du Wiesberg, reste dans le périmètre du Wiesberg, sauf que malheureusement, sur le périmètre du Wiesberg les emprises foncières sont extrêmement rares et donc nous avons identifié dans un premier temps un site que vous connaissez qui est le parking de la piscine. Parce qu'il est à proximité des cours de tennis, parce qu'il est à proximité de la piscine olympique et parce qu'il est à proximité du stade d'athlétisme. Sauf que des études techniques ont été menées et ont démontrées que ce site était sur une zone inondable et que l'artificialisation des sols, justement on en parlait tout à l'heure, pouvait accentuer le risque d'inondation sur la rue Félix Barth. On a également parlé de problème de structures sur les sols, et bien nous avons souhaité revoir notre proposition, ce qui est tout à fait normal : c'est un site qui n'est pas constructible et donc les discussions sont en cours aujourd'hui entre la Commune, les services de la Région et les services du Département. Puisque nous avons identifié, sur le site du Blaise Pascal, deux bâtiments qui peuvent être libérés et pourraient accueillir demain ce collège Pierre Adt, rien est abouti, mais les discussions sont en cours et cela semble évidemment l'hypothèse la plus plausible.
Autre chose, s'agissant de l'isolation des bâtiments et puis tout particulièrement sur Bellevue et Bruch qui a été évoqué tout à l'heure, oui c'est vrai, nous avons procédé au report des travaux sur l'isolation du groupe scolaire de Bellevue, sur les menuiseries extérieures du groupe scolaire de Bellevue et aussi sur la toiture de l'école du Bruch. Nous l'avons fait parce que malheureusement l'ancienne administration, par son incompétence, a fait une erreur sur les recettes d'investissements de la Ville à hauteur d'un million d'euros et des erreurs qui nous ont obligé à faire des choix sur les investissements de l'année et donc c'est la raison pour laquelle nous avons reporté ces investissements sur 2023 et 2024, il était évidemment impossible pour nous de procéder à un emprunt supplémentaire, parce que nous nous sommes tout de même engagés à ne pas augmenter la dette de la Ville de Forbach et d'ailleurs, vous en parliez tout à l'heure, vous disiez que nous avions travaillé sur le désendettement de la Ville et nous y sommes parvenus, et ce grâce aux efforts que nous avons consenti. La dette de la Ville est quand même passée en l'espace d'un an et demi de 38 millions d'euros à 34.7 millions d'euros, ce qui a permis de dégager une marge de manœuvre de 200 000 euros par an, ce qui nous a surtout permis de sortir du réseau d'alerte de la Direction Générale des Finances Publiques et ce qui, justement vous parliez avant de confiance des investisseurs, ce qui inspire davantage la confiance des banques. Je pense qu'on peut en être tout à fait fiers et nous allons poursuivre sur cette lutte contre les gabegies afin de pouvoir prendre des décisions qui éviteront par exemple d'augmenter les impôts locaux et je pense que c'est important de le dire, surtout à cette époque ou toutes les collectivités sont touchées par la hausse du coût de l'énergie. Je pense que cela sera, tout à l'heure, développé par Christophe BERGHAUS, mais les efforts que nous allons faire et notamment sur l'extinction de la lumière mais aussi sur d'autres sujets, nous permettrons de ne pas augmenter les impôts et c'est important de le dire. S'agissant du Plan Local d'Urbanisme et sur les frais qui ont été dépensés, c'est très simple, pour la rédaction du Plan Local d'Urbanisme la somme est de 104 580 euros. Pour la concertation et la communication la somme est de 33 600 euros, pour les études d'opinion et les indices sociologiques la somme est de 48 000 euros.
Voilà Mesdames et Messieurs, j'espère avoir répondu à vos questions et à vos remarques.

Monsieur HOMBERG

Merci, Monsieur le Maire, je voulais répondre à un certain nombre d'éléments que vous avez apporté en plus des débats précédents. Je ne vous ferai pas l'affront, en tant que fin connaisseur de la politique locale que vous êtes, de vous rappeler que je n'étais peut-être pas forcément complètement en accord avec les projets portés par l'ancienne municipalité. Vous évoquiez le pôle emploi, vous pourrez relire un certain nombre de débats des Conseils Municipaux précédents ou j'ai effectivement

fait part du fait que cela n'était pas forcément une bonne idée. Et si je me souviens bien, le soutien de l'ancien Maire il vous était apporté à vous et pas à moi. Donc c'était juste pour rappeler un peu le contexte général. Ensuite comparons ce qui est comparable : la démission, on pourrait peut-être en reparler, parce que certain faits graves qui pourraient peut-être effectivement apporter des démissions, on en reparlera dans le futur. Comparons ce qui est comparable.

Monsieur le Maire

Excusez-moi, ce que vous évoquez... vous pensez à quoi en particulier ?

Monsieur HOMBERG

A rien de particulier.

Monsieur le Maire

Non mais allez au bout de vos pensées, vous pensez à quoi ?

Monsieur HOMBERG

Vous me laissez continuer, s'il vous plait ? Comparons ce qui est comparable, vous évoquiez la chute de population de la Ville de Behren. Je rappelle que le quartier du Wiesberg, c'est à peu près 4000 habitants, le quartier de Bellevue, c'est à peu près 3000 habitants, donc comparons ce qui est comparable. Ce n'est pas les projets ANRU des deux quartiers en question, qui feraient ou qui auraient pu faire que la population de la Ville baisse totalement. Je rappelle quand même que actuellement, vous l'évoquiez vous-même, il y a 1 500 logements vacants. Ces logements vacants, on ne les a pas vidé de force. Je vous rappelle quand même, le vieillissement de la population, la perte de population, vous l'évoquiez tout à l'heure, des 83 000 habitants de la Communauté d'Agglomération, il n'y en a plus que 76 ou 77 000 actuellement, c'est une réalité qu'il faut prendre en compte. Il ne suffit pas de vouloir pour que les choses se passent, il faut aussi... l'art de gouverner, c'est aussi prévoir et prévoir ce n'est pas simplement dire « je veux », c'est aussi tenir compte des réalités démographiques d'un territoire. Vous évoquiez l'ANRU, comme quoi, c'était un projet essentiellement pour les bailleurs, écoutez, désolé, mais je vous rappelle quand même qu'un certain nombre de financements sur l'espace public qui relèvent de la Ville, étaient prévus dans le cadre de ces projets. Vous parliez d'incompétence, alors merci pour l'ancienne municipalité, je rappelle simplement et là ...

Monsieur le Maire

Alors juste, je ne parlais pas de l'ancienne municipalité. Je parlais de notre ancienne Directrice Générale des Services qui part son incompétence, a fait une erreur d'un million d'euros dans l'évaluation des recettes d'investissements ce qui nous a imposé de stopper certains investissements pour cette année.

Monsieur HOMBERG

Pardon, excusez-moi, je retire ce propos-là. Il sera rayé, j'espère du compte rendu du Conseil Municipal. L'ANRU, je l'ai évoqué et ensuite on évoque l'Avenue Saint-Rémi, les administrations. Ecoutez, je vous rappelle quand même que grâce aux personnes qui travaillent dans ces administrations, le commerce vit. Combien de restaurants sont plein à midi, grâce aux personnes qui travaillent à la sécu, à la poste, à pôle emploi, etc. Donc, si on ne donne pas à ces administrations les conditions d'exercer comme il le faut, dans une ville attractive, leurs activités, on risque effectivement d'un point de vue économique, d'avoir des baisses. Ensuite le parking, excusez-moi Monsieur le Maire, mais vous connaissez Forbach aussi bien que moi, le parking de la piscine, à chaque fois qu'il y a un orage l'hôtel est inondé. Est-ce qu'il fallait vraiment des études pour se rendre compte que cette zone-là était inondable ! Vous disiez tout à l'heure qu'il faut rester sérieux, je vous redirai la même chose, restons sérieux sur ce truc-là. Tout le monde le savait, que c'était une zone inondable, il n'y a que ceux qui ne voulaient pas le voir, qui ne le savaient pas et qui ont sortis un projet juste avant les élections départementales, pour faire croire que le collège allait être

installé là-bas. Donc très bien si le Département a décidé de rénover ses collèges et que Forbach en fait partie, c'est la moindre des choses, je trouve cela normal. Alors que l'action de la municipalité et même de Madame LORIA-MANCK y contribue et bien tant mieux, c'est le boulot de la municipalité. Je ne vais pas vous féliciter quand même, mais vous faites votre travail, c'est la moindre des choses.

Monsieur le Maire

Cela aurait été une bonne conclusion.

Monsieur HOMBERG

Je ne vous féliciterai pas, pas sur cela en tout cas. Voilà il faut aussi ramener un certain nombre de choses... Merci, merci de m'avoir laissé répondre.

Monsieur PEYRON

Oui, trois petites choses. Je reviens sur le collège, puisqu'à l'époque on y avait déjà pensé, on en avait déjà parlé, que le collège se fasse au niveau du Lycée Blaise Pascal. Donc vous reprenez le projet et j'en suis fort content, cela sera quand même moins d'argent public dépensé dans ce cadre-là puisqu'il y aura des rénovations, il y aura peut-être des constructions d'un ou deux bâtiments, mais c'est une bonne chose. Sur la dette, Monsieur le Maire, la dette forbachoise c'est normal qu'elle ait baissé, il n'y a pas eu d'investissement. A partir du moment où on n'investit pas et bien forcément la dette diminue, et malgré cela vous avez quand même augmenté les charges de fonctionnement, donc c'est quand même assez fantastique, et j'attends de voir les bilans dans les années qui viennent. Dernière chose, l'école primaire du Wiesberg : vous nous annoncez 15 millions d'euros, on a eu une réunion il y a fort longtemps avec différents cabinets d'architecture qui nous présentaient différents projets pour des sommes entre 6 et 8 millions d'euros. Et là tout d'un coup, je n'en n'étais pas informé avant cette réunion, je suis quand même élu municipal, on nous annonce 15 millions d'euros, vous sortez cela d'où ? Du chapeau ? Moi j'aimerai avoir une étude, je suis élu démocratiquement et je désire une étude par rapport à ces 15 millions, je veux savoir où on va. Puisque vous dites qu'il y a de l'argent public dedans, à concurrence de 50 %, et bien fournissez-nous l'étude. Merci.

7. Voirie – Réseaux divers

7.1 Avenant n°18 Réseau de chaleur – Cofely

La distribution de la chaleur sur la Ville de Forbach est un service public délégué depuis le 1er janvier 1988 sous forme d'une concession à la société Engie Energie Services. Cette dernière est notamment chargée d'équilibrer les dépenses grâce aux révisions du prix de vente de la chaleur aux abonnés qui doit découler du coût des combustibles utilisés.

La formule d'indexation du tarif de la chaleur R1 du tarif B utilise un indice fioul (CRE 2009) qui n'est plus représentatif du coût du gaz consommé. Par ailleurs, les proportions de chaque combustible retenues en 2009 ne sont plus représentatives de la mixité énergétique actuelle du fait de l'arrêt de la cogénération gaz en 2017. Il en ressort une inadéquation entre le coût des combustibles et le prix de vente calculé de la chaleur avec cette formule d'indexation du tarif R1b.

Cette inadéquation, qui s'est très fortement accentuée depuis l'automne 2021 avec la variation soudaine du coût des énergies et l'évolution divergente des indices PEG et CRE 2009, a conduit depuis novembre 2021 à un déséquilibre financier excessif et à une suspension de la facturation de ce terme tarifaire qu'il convient de corriger.

Par ailleurs, le « bouclier tarifaire » qui sera mis en place par le Gouvernement permet de compenser l'impact de la hausse du prix du gaz pour les logements desservis en chaleur par des réseaux urbains. Il est donc nécessaire de convenir d'adapter la formule tarifaire pour la rendre représentative des coûts réels afin d'être en mesure de démontrer l'impact du prix du gaz sur le tarif de la chaleur et de permettre aux logements desservis de bénéficier de cette aide.

L'objet de la présente délibération est de substituer le tarif R1B à compter de novembre 2021 par un tarif représentatif du coût des combustibles, selon leurs proportions respectives et sur des indices qui reflètent l'évolution de leur prix. Il est proposé de lui substituer le tarif R1 basé à 86% sur la biomasse et 14% sur l'indice gaz PEG qui était d'ores et déjà prévu d'être appliqué à compter de janvier 2023 par décision du Conseil municipal de décembre 2021.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal

Après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains Patrimoine Bâtiments
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'approuver l'Avenant n°18 au Contrat de concession de distribution de la chaleur de Forbach ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer cet avenant et à prendre toutes les décisions ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7.2 Contrat de Concession – Réseau de chaleur des communes de Forbach et Behren-lès-Forbach

Lors de sa séance du 11 mars 2021, le Conseil d'Administration de l'ADEME a validé l'attribution de l'aide exceptionnelle pour une opération ayant pour objet la « modernisation et le développement des réseaux de chaleur de Forbach et Behren lès Forbach».

Un contrat cadre avait été validé le 10 décembre 2021 pour déterminer les caractéristiques de la future relation contractuelle entre la ville de Forbach, ENGIE ENERGIES SERVICES.

Cette future relation contractuelle prend la forme d'un contrat de concession qui, conformément aux stipulations du contrat cadre, précise, complète et se substitue audit contrat.

Le contrat de concession fixe l'ensemble des modalités d'exploitation de la concession de conception, réalisation et exploitation de chaleur de la commune de Forbach pour la période du 1er janvier 2023 au 26 août 2032.

Pour rappel, ce faisant, le Concessionnaire, titulaire du marché public (police d'abonnement) de Forbach expirant au 31 décembre 2032, accepte, par voie d'avenant, d'en écourter le terme au 1er janvier 2024, et renonce à toute demande d'indemnisation de ce fait, y compris au titre du manque à gagner ;

Le Conseil Municipal
Après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains Patrimoine Bâtiments
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- d'adopter les termes du contrat de concession et ses annexes entre la Commune de Forbach et la société ENGIE ENERGIES SERVICES ;

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de concession et ses annexes entre la Commune de Forbach et la société ENGIE ENERGIES SERVICES

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Logement

8.1 « Les Jardins du Vieux Couvent » et « le Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant » Tarifications 2023

Dans le cadre de la politique du logement, et de l'action de la municipalité en faveur de la lutte contre la vie chère, il est proposé de baisser le prix des T3 situés à l'étage de la résidence « Les Jardins du Vieux Couvent ». De plus, les personnes âgées de plus de 65 ans, ou handicapées à 80 % et non imposables, bénéficieront également de cette baisse.

Il est proposé la modification tarifaire suivante sur 15 logements :
- Logement T3 : 572,30 €
- Logement T3 loué à toutes personnes âgées de plus de 65 ans non imposables, ou toutes personnes handicapées (80 %) non imposables : 461,70 €

Soit une baisse mensuelle de 10 € par rapport au prix actuel des T3 (sauf rez-de-chaussée).

Par ailleurs, eu égard au contexte économique il est proposé de ne pas appliquer la clause de révision des loyers prévue pour l'exercice 2023 à :
- L'ensemble des logements de la Résidence « Les Jardins du Vieux Couvent »
- L'ensemble des logements du « Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant ».

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission Grands Projets Urbains – Patrimoine Communal – Bâtiments
Architecture – Accès aux personnes à mobilité réduite - Logement
Vu la Commission des Finances – Commandes Publiques – Administration Générale
décide

- D'autoriser M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Débats :

Monsieur HOMBERG

Je veux juste souligner, quand c'est bien je le dis, cela fait deux années de suite si j'ai bien compris et manifestement cela porte ces fruits donc c'est très bien. Surtout dans la situation actuelle économique, enfin qui en tout cas se profile dans le futur, parce que pour l'instant cela va encore à peu près, mais avec la crise en Ukraine, je ne vais pas faire un dessin, on ne sait pas vers où on va.

Monsieur le Maire

J'aime bien quand vous concluez comme cela.

Monsieur HOMBERG

Une fois n'est pas coutume, Monsieur CASSARO.

Monsieur PEYRON

Encore quelque chose de très court. Il y a juste une chose dont j'ai été informé, apparemment au Antoine Gapp au niveau de la rue des Jardins, il y a des problèmes d'incivilités et pas mal de soucis, il faudrait peut-être que les services techniques ou autres, aillent voir les locataires ou autres, voir les problèmes, ce sont des problèmes récurrents.

Madame KORINEK

En principe, on est au courant et il y a peut-être des rappels au règlement qui ont déjà été fait.

Monsieur le Maire

Je rappelle tout de même que nous avons connu en début d'année 2022, un conflit grave à l'Est du continent, et au moment de ce conflit grave nous avons assisté à une venue de déplacés ukrainiens, puisque c'est comme cela qu'on les appelle. Et la Ville de Forbach, de manière proactive, a accepté d'accueillir des déplacés ukrainiens à Forbach et avec les équipes du CCAS, et je salue le travail qui a été entrepris par Antoine SPRENGER, et bien nous avons fait en sorte que ces déplacés ukrainiens soient vraiment accueillis de la meilleure des manières sur Forbach, en termes de logement provisoire, en termes de restauration, en termes d'équipement, etc. Et je pense que nous pouvons être très fier, c'est tout à l'honneur de la Ville de Forbach, d'avoir mis à la disposition de ces déplacés ukrainiens, à titre gracieux, quelques logements au niveau de la résidence Abbé Antoine GAPP et je regrette Monsieur PEYRON que vous vous insurgiez contre cela. Parce que se sont quand même des familles qui ont vécu la guerre et qui ont vécu des moments extrêmement difficiles et on sait très bien où vous voulez en venir et cela ne m'étonne pas compte tenu de votre passé politique.

Monsieur PEYRON

Là, Monsieur le Maire, je me permets de prendre position, je n'ai jamais parlé des ukrainiens. La lettre qui s'est .... Ces différents locataires qui sont venus me voir, vous avez eu les mêmes lettres en Mairie, auquelles vous n'avez pas répondu. Et je n'avais aucune mauvaise pensée, je n'ai jamais pensé à des ukrainiens, puisque vous m'appreniez ce soir que des ukrainiens sont locataires à cet endroit-là. Si vous voulez on peut discuter de vos relations avec Cassandre FRISTOT aussi, il y a quelques années.

Monsieur le Maire

Mais Monsieur PEYRON, il faut se détendre.

Monsieur PEYRON

Mais vous attaquez, alors qu'il n'y a pas matière c'est ça le problème. Le problème il est là Monsieur le Maire. J'interrogeai simplement Madame KORINEK sur les problèmes d'incivilités fait par des concitoyens qui payent leurs impôts, qui votent, et qui ont besoin d'un certain respect aussi.

9. Personnel Communal

9.1 Modification du tableau des emplois

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents,

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes et d'adopter le tableau des emplois en annexe :

Personnel permanent

Création de postes

Filière Technique – Catégorie C

- 2 postes d'Adjoints Techniques Principal 2ème Classe à temps complet

Des appels à candidatures ont été diffusés afin de pallier le départ de fonctionnaires (Agent d'exploitation de la voirie, Agent de Surveillance de la Voie Publique). Le recrutement se fera uniquement par voie statutaire ou par voie contractuelle. Les postes seront pourvus en fonction du grade de l'agent sélectionné suite au jury de recrutement. Les postes vacants seront supprimés lors d'un prochain Conseil municipal.

Filière Sportive – Catégorie C

- 1 poste d'Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives à temps non complet, à 17 heures 30

Un poste d'éducateur sportif est créé. Le recrutement se fera par voie statutaire ou par voie contractuelle.

Filière Police Municipale – Catégorie C

- 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet

Un appel à candidatures a été diffusé afin de pallier le départ d'un fonctionnaire suite à une mutation externe. Le recrutement se fera uniquement par voie statutaire. Le poste sera pourvu en fonction du grade de l'agent sélectionné suite au jury de recrutement. Les postes vacants seront supprimés lors d'un prochain Conseil municipal.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 012, charges de personnel.

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des Finances – Commande Publique – Administration Générale
décide

- de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus et d'adopter le tableau des emplois actualisé, à compter du 7 octobre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9.2 Besoins en personnel dans le cadre du dispositif du soutien scolaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

CONSIDERANT que la Ville de FORBACH a expérimenté un service municipal de soutien scolaire durant l'année scolaire 2021-2022. Ce dispositif a été mis en place, pendant la période scolaire, les lundis, mardis et jeudis après-midi de 16 heures à 18 heures dans les quartiers du Bruch et de Bellevue. Il a bénéficié aux enfants scolarisés en C.P et C.E.1 ayant besoin d'être accompagnés par un personnel qualifié ;

CONSIDERANT l'intérêt d'étendre ce dispositif à l'ensemble des établissements scolaires gérés par la commune suite au succès de l'expérimentation ;

CONSIDERANT que les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies :
- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents vacataires pour assurer des missions liées au soutien scolaire ;

CONSIDERANT que la rémunération pour chaque vacation est liée au niveau de qualification de l'agent vacataire et calculée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut fixé entre 15 euros et 25 euros ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le recours aux vacataires pour effectuer des missions dans le cadre du soutien scolaire pour la période du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 et de fixer la rémunération de chaque vacation ;

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la
Commission des Finances – Commande Publique – Administration Générale
décide

Article 1er : d'autoriser le Maire de la Ville de FORBACH à recruter des agents vacataires du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023.

Article 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut fixé entre 15 euros et 25 euros en fonction du niveau de qualification de l'agent vacataire.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Article 4 : de donner tout pouvoir au Maire de la Ville de FORBACH pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Commande Publique

10.1 Convention de coopération avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France concernant la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

Depuis 2019, on observe une montée progressive de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics de travaux, de services ou encore de prestations intellectuelles. Ce dispositif juridique a été créé dans une optique de lutte contre le chômage mais aussi de lutte contre les exclusions de certains publics éloignés de l'emploi. Ainsi, il contraint à intégrer un certain nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics.

Aujourd'hui, l'Etat comme le Département de la Moselle conditionnent leur soutien financier à l'inscription de la clause sociale dans les marchés. Elle est obligatoire pour les projets bénéficiant d'une subvention d'un montant égal ou supérieur à 100 000 €. A partir d'un montant de 30 000 €, les donneurs d'ordre sont fortement incités à le faire.

Au regard du contexte, la CAFPF propose à l'ensemble de ses communes membres de bénéficier des services du guichet unique intitulé « Cellule Clauses Sociales d'Insertion » mis en place par la Communauté d'Agglomération. A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de formaliser les modalités d'intervention du facilitateur dans une convention de coopération ci-annexée.

Cette convention précise notamment dans ses articles 3 et 4 les engagements de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de FORBACH.

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des
Finances – Commande publique – Administration générale
décide

- D'approuver la convention de coopération avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France relative à la « Cellule Clauses Sociales d'Insertion » ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération ci-annexée et à prendre toute décision relative à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Finances

11.1 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold sollicite l'admission en non-valeur, au titre de l'année 2022, de produits irrécouvrables relatifs au budget principal pour un montant total de 10 071,22 €.

Il s'agit de créances admises en non-valeur pour un montant de 3 348,69 € et de créances éteintes pour un montant de 6 722,53 €.

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des
Finances – Commandes publiques – Administration générale
décide

- de prendre en charge les produits non recouvrés par le Comptable du Trésor pour un montant total de 10 071,22 € ;

- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022 au compte 6541 pour un montant de 3 348,69 € et au compte 6542 pour un montant de 6 722,53 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11.2 Décision Modificative

Le contexte général d'augmentation des prix des fournitures, des services et des travaux, ainsi que l'explosion des coûts de l'énergie, ont un impact non négligeable sur les finances communales et sur les estimations réalisées au cours de la préparation du Budget Primitif 2022.

L'augmentation des taux des emprunts à taux variable, puisque le taux de l'Euribor 3 mois servant de référence à ces emprunts, n'est plus négatif depuis cet été, provoquera une augmentation des intérêts de la dette payés au chapitre 66 – Charges financières des dépenses de fonctionnement.

Cependant, le niveau réel des dépenses engendrées par ces surcoûts n'est pas connu précisément à ce jour.

Dans ce contexte, les services municipaux ont été amenés à identifier des crédits inscrits au BP 2022 qui ne seront pas réalisés et notamment au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Il est proposé au Conseil Municipal, en ce qui concerne la section de fonctionnement, d'affecter les crédits identifiés comme non consommés en fin d'exercice, au chapitre 022 – Dépenses imprévues, permettant en fonction des besoins réels dans la réalisation du Budget 2022 sur le dernier trimestre, d'affecter les crédits nécessaires dans les chapitres concernés, par décision du Maire. Cette décision sera communiquée à l'Assemblée délibérante au cours de la séance suivante et transmise au contrôle de légalité.

Au niveau de la section d'investissement, il est nécessaire d'abonder le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées de crédits permettant le remboursement du capital de nos emprunts, par un virement de crédits non utilisés du chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

VU l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes de plus de 10 000 habitants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,

Considérant qu'il y a lieu de modifier certains chapitres dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2022,

Considérant que le Conseil Municipal peut porter au Budget des crédits pour dépenses imprévues qui ne peuvent être supérieurs à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section,

Considérant que les crédits pour dépenses imprévues sont employés par décision du Maire qui rend compte au Conseil Municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'affectation de ces crédits le cas échéant, au sein des différents chapitres de la section,

Considérant que les hausses des prix tant en fournitures et services qu'en travaux dans un contexte de forte inflation et d'explosion des coûts de l'énergie, justifient de réserver des crédits pour faire face à ces nouvelles dépenses,

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des
Finances – Commande publique – Administration générale
décide

- l'ouverture et l'annulation des crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE DE FORBACH

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Fonction	Libellé Article	DM N°3
DEPENSES						
65	520	657362	Autres charges de gestion courante	Services Communs	CCAS	- 59.000,00 €
65	33	65548	Autres charges de gestion courante	Action culturelle	Autres contributions	- 30.000,00 €
65	01	6574	Autres charges de gestion courante	Opérations non ventilables	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	- 21.000,00 €
65	01	6512	Autres charges de gestion courante	Opérations non ventilables	Droits d'utilisation – informatique en nuage	- 20.000,00 €
022	01	022	Dépenses imprévues	Administration générale de la collectivité	Dépenses imprévues	+ 130.000,00 €
TOTAL DM N°3 SECTION DE FONCTIONNEMENT						***0 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Fonction	Article	Libellé Chapitre	Libellé Fonction	Libellé Article	DM N°3
DEPENSES						
16	01	1641	Emprunts et dettes assimilées	Opérations non ventilables	Emprunts en euros	+ 45.000,00 €
21	824	2112	Immobilisations corporelles	Autres opérations d'aménagement urbain	Terrains de voirie	- 20.000,00 €
21	822	2151	Immobilisations corporelles	Voirie communale et routes	Réseaux de voirie	- 25.000,00 €
TOTAL DM N°3 SECTION D'INVESTISSEMENT						***0 €***

La présente décision modificative du Budget est équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement.

3 Abstentions Mme DOUIFI – MM. HOMBERG et GIUNTA

Délibération adoptée par 30 voix sur 33.

Débats :

Madame DOUIFI

Une petite question concernant le CCAS. Cela fait maintenant plus d'un an que nous n'avons plus fait de commission des Solidarités, donc on a pas l'occasion d'échanger sur la politique sociale en faveur des personnes qui ont des situations précaires au sein de la Ville de Forbach, notamment des quartiers. Et donc j'ai vu que l'on pouvait économiser 59 000 euros, j'ai bien compris qu'on allait utiliser en interne les ressources pour faire l'enquête sociale, j'ai bien compris aussi qu'il y avait eu une aide exceptionnelle pour l'accueil des migrants ukrainiens, c'est très très bien. Par contre cet argent, on n'aurait pas pu le mobiliser pour faire des actions en faveur des forbachois ? Vu ce qui se passe en ce moment, enfin je ne comprends pas pourquoi on ne pouvait pas en échanger autour d'une commission pour aider certaines personnes qui sont dans la précarité, les personnes vulnérables, les séniors qui vous tiennent tant à cœur et qui nous tiennent tous à cœur. Donc je m'interrogeais par rapport à cela tout simplement.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre, je pense que Antoine SPRENGER complètera tout à l'heure. Vous l'avez dit, c'est effectivement des recettes de l'Etat qui n'étaient pas prévues en termes d'intermédiation locative, puisque nous avons fait le choix d'accueillir des déplacés ukrainiens sur la commune de Forbach et il y a aussi une économie en termes de dépenses qui a été réalisé puisque l'ancienne équipe du CCAS avait prévu d'externaliser la liste des besoins sociaux et la nouvelle équipe du CCAS a choisi de l'internaliser. Ce qui évite une dépense et, en termes de qualité de travail, je crois que l'on peut être extrêmement satisfait de l'analyse qui a été réalisée, d'ailleurs cela a été présenté lors du précédent Conseil d'Administration du CCAS. Donc ça c'est une chose, et comme cela a été précisé par Monsieur le Premier Adjoint tout à l'heure, et comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui dans un contexte où toutes les collectivités connaissent une hausse fulgurante du coup de l'énergie, cela a été détaillé par Christophe BERGHAUS. Face à cette hausse, il était important que nous provisionnons certaines sommes, celles-ci ont été choisies, mais en aucun cas, la provision de ces sommes impacte l'activité sociale du CCAS. J'ajouterai même que ce que nous faisons donne plutôt satisfaction puisque, en plus des aides qui sont allouées par le CCAS vis-à-vis des personnes qui ont quelques difficultés financières, nous avons ajouté une aide à la mobilité, notamment pour des actifs, des personnes qui viennent de trouver un emploi mais qui ne peuvent pas forcément s'y rendre faute de moyen de locomotion. Donc vous voyez, c'est un service en plus qu'apporte aujourd'hui le CCAS et concernant les séniors, et bien cette provision financière n'a en aucun cas impacté le plan canicule que nous avons déployé au cours de l'été et qui a permis de contacter individuellement, personnellement, tous les séniors isolés afin de répondre à leurs besoins immédiats. Des bouteilles d'eau, des brumisateurs, ont été distribués et encore une fois je salue le travail remarquable des équipes du CCAS et en ce moment même, et bien avec les séniors justement, nous sommes en train d'organiser la Semaine bleue qui est une franche réussite par rapport à l'année dernière, avec une forte affluence dans tous les quartiers. Cette Semaine bleue qui va s'achever demain avec une animation culturelle à la Syna. Je vous invite d'ailleurs à y participer, et puis nous allons reprendre enfin au mois de décembre le banquet des anciens, pendant deux années nous n'avons pas pu l'organiser, non pas que nous ne souhaitions pas l'organiser mais nous étions en situation Covid et il était important de pouvoir protéger les personnes les plus vulnérables et donc cela se fera à nouveau en 2022. Cela sera un banquet de Noël des anciens, qui ne s'organisera plus de la même manière que les années précédentes, puisqu'auparavant étaient rassemblées 700 à 800 personnes au sous-sol de la Mairie. Là, encore une fois pour des raisons sanitaires, on le fera en deux à trois fois avec à chaque fois une jauge de 200 personnes. Ce qui non seulement permettra de respecter une certaine distance et certains gestes barrières, mais laissera aussi peut-être un peu plus de place pour de l'animation musicale ou dansante. Voilà, en tout cas, sachez que le CCAS est au travail et le CCAS, vraiment, s'intéresse à tous les publics. Je conclurai peut-être qu'aujourd'hui le CCAS va même s'intéresser à des sujets auxquels il n'était pas habitué à travailler et je pense notamment à la lutte contre l'illectronisme où il est important que nous puissions accompagner les séniors et les personnes les plus décrochées sur l'utilisation des nouveaux outils digitaux, parce qu'on sait très bien aujourd'hui il y a de plus en plus de démarches qui se font de manière dématérialisée et parfois essentiellement dématérialisée, je pense

notamment aux impôts, à certains établissements bancaires, donc il faut qu'on puisse les accompagner.

Monsieur SPRENGER

Merci, Monsieur le Maire, effectivement Madame DOUIFI, je vous rejoins, nous avons fait une commission dite des Solidarités au mois de janvier de cette année, nous en ferons encore une avant le prochain Conseil Municipal. Pourquoi, parce qu'un certain nombre de choses qui sont débattues dans cette commission des Solidarités se retrouvent au niveau du CCAS. Notamment tout ce qui est budgétaire, tout ce qui est subvention, c'est discuté non pas en commission des Solidarités, mais s'est évoqué au Conseil d'Administration du CCAS. Par-dessus le marché, nous faisons surtout de l'information, donc à la prochaine commission, on parlera de l'analyse des besoins sociaux, on parlera du bilan du CCAS au courant de l'année 2022, puisqu'on arrive pratiquement à la fin de l'année et on pourra évoquer les sujets de fond, mais comme dit, ces sujets sont habituellement évoqués au Conseil d'Administration du CCAS. Mais on n'oublie pas la Commission des Solidarités et nous allons aussi mettre en place le Conseil des Solidarités, ce n'est pas une arlésienne, c'est très difficile à mettre en place parce qu'il y a beaucoup de partenaires, que ce soit institutionnel, que ce soit caritatif, que ce soit les CPAM, etc. Il faut vraiment un panel extrêmement large. On ne sait déjà pas où on peut faire une réunion pour 60 ou 80 personnes, mais on y travaille. Donc rassurez-vous, il y aura une Commission des Solidarités avant le prochain Conseil Municipal, qui aura lieu début décembre et il y aura donc la mise en place du Conseil des Solidarités. Le CCAS a été extrêmement sollicité par les histoires de canicule, par les histoires de confinement, maintenant par l'organisation de la Semaine bleue qui a été une organisation, très, très lourde à gérer. Parce qu'il fallait se disperser dans les quartiers, il y a 7 quartiers dans la ville, et il a eu énormément de succès, Monsieur le Maire en est témoin, cela a très bien marché, les gens sont très contents. Par contre, les gens exigent je dirai presque que ce banquet qui n'a pas eu lieu depuis deux ans, pour des raisons sanitaires, puisse se faire impérativement cette année encore dans la période de Noël. Monsieur le Maire l'a donc rappelé, ce banquet aura lieu, on peut rassurer tous les anciens autour de nous.

Madame DOUIFI

Je voulais simplement vous évoquer, tout à l'heure, qu'il y avait beaucoup de difficultés, c'est pour cette raison que je m'interrogeais par rapport à ces 59 000 euros. J'ai bien pris note, et je connais le travail de fond qui est fait et je vous en félicite. Mais il y a toujours mieux à faire, tout est perfectible, c'est pour cela que je m'interrogeai simplement. Et merci de vos réponses.

Monsieur le Maire

J'ajoute aussi pour continuer sur le CCAS, que malgré les contraintes notamment liées au Covid et liées aussi bien aux contraintes budgétaires que nous connaissons tous, le CCAS est monté en puissance sur un autre sujet qui touche davantage les jeunes et qui est la bourse d'engagement citoyen. Souvenez-vous, nous l'avions mise en place en 2021, nous avions souhaité, à cette époque choisir dix lauréats, entre 16 et 26 ans, qui sont issus de Forbach, et peu importe leurs profils, ils peuvent être lycéens, étudiants, actifs, etc. Nous avions souhaité en 2021 attribuer à chacun de ces lauréats une bourse de 150€ par mois, qui leur permettait de financer un projet, de financer des études supérieures. Nous avons fait évolué cette bourse d'engagement citoyen, puisqu'en 2022 ce ne sont plus dix mais quinze lauréats qui sont choisis, avec une parité fille-garçon, avec une bonne représentation des quartiers et des profils, et ce ne sont plus 150€ mais 200€ par mois qui sont attribués à ces jeunes et qui en contrepartie effectuent 50 heures de bénévolat pour la Ville, ou bien pour une association locale. Donc le CCAS est en marche et le CCAS est dynamique.

Monsieur HOMBERG

Monsieur le Maire, je voulais juste m'assurer que notre abstention a bien été prise en compte sur le vote budgétaire et je vais expliquer pourquoi. Le fait qu'il faille faire des décisions modificatives en fonction des circonstances est tout à fait normal et logique, par contre je suis un peu circonspect sur le fait qu'on utilise ce chapitre 022 dépenses imprévues. Alors il est clair que lors du prochain Conseil Municipal vous rendrez compte aux Conseillers de la Ville des dépenses qui auront été faites,

simplement elle est à votre main sans l'avis du Conseil, c'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce point-là. Nous nous abstiendrons, notre groupe de l'opposition, sur ce point-là. Merci.

11.3 Clôture du budget Lotissement Simon 3

Les opérations de lotissement et de vente de terrains étant désormais achevées sur le lotissement Simon 3, il est proposé de décider la clôture budgétaire et comptable de ce budget annexe.

Le budget présente un déficit de 24 886,03 € qui sera soldé par une subvention du budget principal.

Le Conseil Municipal,
après avis favorable de la Commission des
Finances – Commandes publiques – Administration générale
décide

- d'apurer le déficit du budget du lotissement par une subvention d'équilibre du budget principal ;

- de clôturer le budget annexe Lotissement Simon 3 au 31 décembre 2022 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions des différents groupes politiques.

Le groupe « Avec vous pour Forbach » pour 2 questions.

Monsieur HOMBERG

Merci, Monsieur le Maire. Je vais commencer par la seconde question qui concerne le cadre de vie, les problématiques liées à l'énergie, au coût de l'énergie. On a parlé très largement lors de ce Conseil Municipal, sur ce qu'a pu faire ou ne pas faire la municipalité, concernant ces éléments-là et du coup, je résume simplement cette question-là à des points que j'évoquais, ce qui fait un peu de débat dans certaines communes, et voir quelle est la position de la Municipalité forbachoise concernant les illuminations de Noël. Est-ce que la Municipalité a décidé de les maintenir ou pas, dans les circonstances actuelles. Je ne sais pas si je pose d'abord la première question…

Monsieur le Maire

Passez aussi à la prochaine question, de toute façon Monsieur BERGHAUS répondra après sur les décorations de Noël.

Monsieur HOMBERG

Donc la première question concerne le Comité Vélo, on en a parlé récemment lors d'un précédent Conseil Municipal, au mois de mars dernier si ma mémoire est bonne. J'avais eu l'occasion de côtoyer certain des membres, non élus du Comité Vélo, qui me faisaient part du fait que les projets avançaient peu, c'est pour cela que j'avais attiré l'attention de la Municipalité sur ce sujet-là en mars dernier. Il semblerait, d'après les échos que j'en ai, que les choses n'ont que très peu avancé depuis. Donc voilà pourquoi je réinterroge la Municipalité, par ailleurs j'ai entendu lors du dernier Conseil Communautaire que Forbus allait s'occuper de mobilité douce, notamment par rapport au vélo. Alors je fais un lien sur tout cela pour savoir où en est la politique sur le développement de l'utilisation du vélo. Je rappelle que des promesses avaient été faites, lors de la campagne électorale, lors des différents Conseils Municipaux, je voulais qu'on puisse faire un point sur ce sujet-là.

Le groupe Forbach Avenir pour 3 questions.

Monsieur PEYRON

Il y en a une qui est commune, une seule partie serait intéressante pour notre groupe, c'était suite à l'augmentation du prix de l'énergie, je vous demandais si vous avez pu évaluer les coûts supplémentaires pour notre Ville pour 2022 et 2023. Ensuite c'était le devenir de deux bâtiments, l'ancien IFSI, rue Thérèse et l'immeuble Filiéris à l'angle de la rue de la Gare. En sachant que nous avons une proposition sur l'IFSI, ancien IFSI, dans le cadre du foyer de l'étudiant et des personnes âgées, puisqu'il y a des places de parking tout autour. Et bien sûr une dernière question qu'on renouvelle depuis un an, c'est bien sûr la demande d'accès au grand livre, de telle manière à pouvoir avoir accès aux dépenses et aux recettes de notre commune. Merci.

Monsieur le Maire

Il y a une demande d'intervention de Léontine KAMBA. Madame KAMBA Je crois que vous souhaitez intervenir ?

Madame KAMBA

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues et Mesdames, Messieurs,

Je profite de ce point divers pour parler des politiques publiques à destination des seniors, je voulais vous rappeler que hier, c'était au sein même de la Mairie, à la salle polyvalente, nous avons eu un café-gâteau avec les séniors du centre-ville. Comme cela se passe dans tous les quartiers. Moi-même j'y étais convié et nous avons passé un très bon moment. Je remercie Monsieur le Maire de porter un regard tout particulier sur les séniors. Les séniors de Forbach se ne sont plus les séniors d'il y 20 ans, comme l'a dit Monsieur le Maire, les séniors d'aujourd'hui font du sport, les séniors d'aujourd'hui sont coquets, aiment bien sortir, elles sont mignonnes, elles se soignent, il y a bien moins de séniors hommes que de séniors femmes mais bon ça c'est la nature, on y peut rien. Alors les festivités battent leur plein et moi-même j'apprécie, parce que moi-même je suis sénior. Sous l'impulsion de notre Maire après deux années d'épidémie de Covid 19, nos projets à destination des séniors ont été des plus nombreux. D'abord parce qu'il s'agit d'un public qui a été fortement fragilisé, vous le savez tous. De plus nous avons perdu des séniors, de nombreuses familles ont été endeuillées, c'est pourquoi il faut reprendre un peu de festivités, pour leur donner le courage de pouvoir participer aussi à la vie courante. Les séniors d'aujourd'hui, il ne faut pas qu'ils se sentent isolés et notre Maire fait tout pour les intéresser à toutes les activités de la Ville. Les séniors sont dynamiques, vous l'avez remarqué, ils aspirent à voir du monde, à sortir, à pratiquer du sport et faire des activités multiples, ils font même de l'informatique et il y a même des séniors qui font de l'informatique et dépassent les jeunes. C'est une façon de parler. C'est pour ces raisons que nous voulons leur faciliter le quotidien et proposer une offre d'animation qui réponde à leurs attentes. Tout d'abord, en période de crise nous avons distribué des masques en tissu, pris des rendez-vous pour leurs vaccinations et effectué des phoning réguliers pour prendre de leurs nouvelles. Enfin, ils sentent qu'on s'intéresse à eux, parce que souvent ils sont isolés, les enfants sont loin d'eux parce que les enfants sont des grands enfants qui se sont déplacés, ont formé aussi leurs foyer, mais pas toujours sur Forbach. Donc la politique de la Municipalité aujourd'hui c'est vraiment de les stimuler, de leur montrer que vraiment on ne les a pas oublié. Ensuite nous avons renouvelé l'aide à la mobilité des séniors, par un partenariat avec Forbus : les plus de 70 ans qui sont non imposables peuvent ainsi bénéficier d'une carte de transport. Nous avons également signé une nouvelle convention de partenariat avec le club Barrabino pour une durée de 6 ans. Dans cette convention nous avons notamment mis l'accent sur les actions intergénérationnelles, de plus, dans le cadre de la saison culturelle à la Syna, une animation pour les séniors est systématiquement proposée et connait à chaque fois un véritable succès. Enfin, la Semaine bleue instaurée pour la troisième année consécutive est une réussite à bien des égards, les thés dansants, les activités proposées en marge font le plein dans tous les quartiers. Je me réjouis également du retour du banquet des anciens dès cet hiver, je suis déjà heureuse moi-même de pouvoir y participer, après deux années de pandémie. Ce rendez-vous majeur pour nos séniors permet de nous retrouver, d'échanger, de créer du lien

social et de partager un moment de convivialité, si précieux de nos jours. Mesdames et Messieurs je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Madame KAMBA, et bravo pour votre engagement. Je vais donner la parole à Patrick ERBA, qui va donc répondre au groupe « Avec vous pour Forbach » sur le sujet du vélo.

Monsieur ERBA

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur HOMBERG.

Le développement de la mobilité douce est l'une des priorités de la Municipalité, cette priorité se retrouve d'ailleurs dans les objectifs du PADD, document central de la révision du PLU. Ainsi, afin de répondre aux attentes des administrés qui ont été consultés lors des réunions de concertation concernant la révision du PLU, il est proposé un plan vélo permettant d'en corriger la pratique en ville. C'est pourquoi au budget 2023 seront proposées les opérations suivantes : installation de nouveaux arceaux sur les sites de la ville, comme le complexe sportif du Schlossberg, la rue Jean Monnet, le Carré mauve, la Salle des Fêtes, le château Barrabino et le parking du Schroeder. L'aménagement aussi d'un garage à vélo sur le parking de la SNCF ce garage à vélo sera sécurisé et permettra à tout utilisateur du TER ou TGV de se rendre au hangar à bicyclette. L'aménagement aussi, de pistes cyclables, je vais vous donner un exemple, la rue Joseph Ritter et l'installation de sacs d'abri à vélo, qui restent encore à définir. Ces opérations répondent aux attentes des membres du collectif vélo, qui sera relancé d'ici la fin de l'année. Enfin, la Ville attache une importance particulière à développer le réseau des pistes cyclables sur les voiries existantes, dont la largeur est adaptée pour de tels aménagements, tout en priorisant une sécurité routière renforcée. Le raccordement des pistes cyclables au chemin directeur vélo de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et au réseau Sarrois, est également un objectif. Voilà Monsieur HOMBERG ce que je réponds à votre question.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ERBA. Je vais laisser la parole à Monsieur BERGHAUS, qui va répondre aux questions du groupe « Avec Vous pour Forbach » mais aussi aux questions du groupe « Forbach Avenir » sur les économies d'énergie.

Monsieur BERGHAUS

Merci, Monsieur le Maire. Pour planter le décor et suite aux questions de Monsieur PEYRON et de Monsieur HOMBERG, tout d'abord l'état des dépenses, puisqu'il était demandé. C'est le poste électricité qui explose et cela expliquera notre politique, notamment au niveau de l'éclairage public, puisque quand on parle d'électricité c'est essentiellement l'éclairage public qui est concerné et qui donc, comme vous l'aviez dit, a augmenté de 39 % cette année et au niveau du tarif, il va encore augmenter de 35 %. Donc on parle de sommes comme 320 000 € dépensés en 2021 qui deviennent 444 700 € cette année et qui pourraient devenir 600 000 € l'année prochaine. Donc il y a un réel enjeu. Ça c'était que pour l'électricité au niveau des éclairages. Pour les bâtiments, ce sont les mêmes taux mais nous sommes sur un budget un peu plus faible, de 273 000 € tout de même. Pour le chauffage urbain, il y a eu une renégociation tarifaire qui entraine une augmentation limitée de 5 %, entre 2022 et 2023 et après, car la Ville a une grande chance sur le gaz, ce qui n'est pas le cas, pour beaucoup d'autre villes ou entreprises. Elle a un tarif fixe jusqu'à fin décembre 2023, donc ça c'est très bien, c'est 162 000 euros jusqu'à fin 2023. Concernant l'eau, il n'y a pas de sujet particulier, si ce n'est qu'il faut quand même l'économiser pour ne pas dépenser, mais pas de sujet par rapport au tarif unitaire. Donc ça c'était pour planter le décor, sinon pour répondre au reste des deux questions, pour faire face à la hausse du prix des énergies, et on vient de voir que c'est essentiel, puisqu'on parle tout de même de 482 000 € au total que l'on va dépenser de plus cette année par rapport à l'année dernière, nous avons rapidement pris des mesures pour réaliser des économies. D'ailleurs cette crise énergétique, qui est liée aussi au conflit russo-urkrainien est également une

opportunité pour notre collectivité de prendre en compte des enjeux environnementaux, dans notre fonctionnement et dans les projets que nous menons, parce que nous voulons que Forbach soit exemplaire et vertueuse. Donc au niveau des actions déjà déployées vous l'avez dit, l'éclairage public de minuit à 5 heures stoppé en semaine et de 2 heures à 5 heures le week-end, rien que cela fait une diminution de 50 % de la facture d'électricité et avant je vous ai donné le montant, c'est très important. Après l'éclairage, le chauffage, 19°C dans les bâtiments sauf les gymnases 17°C et les écoles maternelles 20°C. Donc effectivement, il y a encore un sujet, au niveau des sondes de températures c'est de caler tous cela comme il faut, mais cela va être fait rapidement. Un autre sujet, vous voyez qu'on a tous des tablettes, parce que les meilleures économies c'est l'argent qu'on ne dépense pas et donc on a drastiquement limité la consommation de papier en dématérialisant beaucoup de choses, comme par exemple le fonctionnement de nos assemblées, et on réfléchit également à un parapheur électronique qui permettra la dématérialisation des signatures. Enfin, l'élu travaille beaucoup avec les services sur des sujets pédagogiques, puisqu'il y a un gros enjeu à sensibiliser notre jeunesse sur le terme de l'environnement. Plusieurs actions ont été menées dans les écoles lors du nettoyage de printemps dans les centres sociaux ou lors des activités périscolaires. Le Conseil Municipal des Jeunes est également très actif, puisque la prochaine thématique est liée à l'environnement. Donc là, c'était ce qui était déjà fait, concernant le futur, ce que nous voulons intégrer au PPI avec un démarrage dès 2023. On peut couper la lumière mais on peut également réduire sa consommation, puisque malheureusement on a que 10 % du parc qui est actuellement à LED. C'est dommage parce qu'il existait des aides puissantes pour changer ce type d'éclairage, donc on a 90 % de luminaires à changer et de mémoire rien que concernant l'éclairage public il y a 1 800 points lumineux. Vous voyez qu'il y a un gros enjeu et on parle bien d'un PPI, parce que tout ne se fera pas en une année. Deuxièmement, il est prévu d'installer dans les couloirs et certaines pièces de l'Hôtel de Ville des capteurs de présence afin de lutter contre les oublis ponctuels, pour qu'idéalement la lumière ne soit pas allumée, c'est encore mieux qu'elle soit à LED. Troisièmement, j'ai eu le plaisir de présenter ce point, on bénéficie d'un chauffage urbain collectif qui fonctionne sur un modèle vertueux maintenant, puisqu'il est au gaz à hauteur de 14% mais beaucoup au bois et grâce aux investissements soutenus à 80% par l'ADEME, nous rénovons ce chauffage et nous l'étendons puisqu'on va l'étendre vers Bellevue en 2023 et on a d'ores et déjà raccordé le nouvel EHPAD, le Cinéma le Paris et la Syna à ce mode de chauffage. Les mobilités douces, je n'en reparle pas puisque mon collègue Patrick ERBA en a parlé. Autre chose qui permettra aussi de faire des économies, on fait des travaux dans nos cantines afin d'installer des équipements pour chauffer des plats, ce qui permettra de faire appel à davantage de prestataires lors de nos appels d'offres et d'être plus exigeant à la fois sur le coût et la qualité. Enfin, des projets à moyen terme, notamment l'installation d'un parc photovoltaïque supplémentaire, la réflexion sur les panneaux solaires pour notre autoconsommation, l'isolation et la rénovation de nos bâtiments publics. Et pour répondre précisément à la question sur Noël et des illuminations, qui sont bien organisées par Sabrina HASSINGER, elles sont composées exclusivement d'ampoules LED. Vous savez tous que les ampoules LED consomment beaucoup moins que les autres, donc elles consomment déjà peu d'énergie, mais les illuminations subiront bien entendu le même sort entre guillemets que l'éclairage public, avec des horaires restreints. Je pense avoir répondu aux questions.

Monsieur le Maire

C'était très complet, je vous remercie Monsieur BERGHAUS. Je vais laisser la parole à Madame LORIA-MANCK qui va intervenir sur la question de « Forbach Avenir » sur la mise à disposition du Grand Livre.

Madame LORIA-MANCK

Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur PEYRON dans votre courrier, comme dans le précédent, vous nous interrogez sur la possibilité de disposer du Grand Livre comptable de la Ville. Je rappelle que votre demande a été prise en compte puisque nous avons saisi dans la foulée la Commission d'Accès aux Documents Administratifs qui est la CADA et qui est la mieux placée pour nous indiquer avec précision les éléments que nous pouvons communiquer, la forme qu'ils doivent prendre et les risques juridiques liés à cette communication. La CADA nous a donc envoyé un avis la semaine dernière avec des pistes de réponses à nos questions, qu'il convient d'approfondir. En effet, plusieurs mentions dans cet avis nous laissent perplexes et notamment lorsqu'il est demandé de ne pas communiquer des éléments couverts par le secret des affaires, le secret de la vie privée

et ou tout autre secret protégé par la loi. Quels éléments figurant dans le Grand Livre seraient alors concernés ? Ensuite, il nous est indiqué que si la demande porte sur l'édition d'un document qui fait l'objet d'une reprise manuelle ou de recoupement d'informations, donc un document qui ne serait pas issu d'un traitement automatisé des données, et bien un tel document doit être regardé comme étant la constitution d'un nouveau document et donc la demande peut être déclarée irrecevable. Sommes-nous dans ce cas ? Enfin la CADA attire notre attention sur le fait que les informations publiques comportant des données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'une communication uniquement si la personne y a consenti, ou alors si l'autorité détentrice est en capacité de masquer les identités pour les anonymiser. L'administration est-elle en capacité de réaliser ces manipulations et quelles données seraient concernées ? De plus, il nous est demandé de nous référer à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés pour le respect de la RGPD. Donc vous l'aurez compris Monsieur PEYRON, la manipulation de ces informations est bien encadrée par la loi et nous ne pouvons pas nous permettre de commettre des erreurs. Nous répondrons donc à votre demande uniquement lorsque nous serons sûrs de la parfaite conformité à la loi et à partir du moment où ce travail n'est pas considéré comme une charge de travail déraisonnable, laquelle doit être interprétée de façon objective. Je tiens tout de même à préciser, qu'en tant que Conseiller Municipal, vous participez chaque année au Débat d'Orientation Budgétaire et au vote du Budget Primitif, de ce fait vous avez accès au Compte Administratif et aux documents prévisionnels. Monsieur PEYRON, vous disposez de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'utilisation des finances publiques par la Ville et vos interventions lors des débats sont donc éclairées, comme pour tous les élus de ce Conseil Municipal. Vos sollicitations excessives de nos services, digne d'un contrôle de gestion et d'un audit ne sont pas du niveau d'un élu. Un élu, il est force de propositions, un élu, il donne des orientations, un élu travaille sur des projets, il réfléchit à une vision pour son territoire, il ne fait pas du contrôle de gestion ou de l'inspection, qui sont la compétence d'une administration, et je peux vous dire que les corps administratifs qui veillent sont très nombreux. Pour finir, je dirai qu'un échange de vive voix avec la CADA est indispensable avant d'envisager toute réponse à votre demande, Monsieur PEYRON, et cela nous a d'ailleurs été proposé par la Secrétaire Générale et nous y donnerons suite. Merci.

Monsieur le Maire

La parole est à Antoine SPRENGER, pour l'IFSI et FILIERIS.

Monsieur SPRENGER

Je vous remercie Monsieur le Maire. Donc ce sont des questions que Monsieur PEYRON a posé, qui sont parfaitement légitimes et qui nous ont aussi été posées par les riverains, notamment du secteur Sainte-Croix. Or le problème c'est que ce n'est pas du patrimoine communal, c'est là le problème principal. Donc les informations que je peux vous donner, c'est uniquement ce qu'on a bien voulu me transmettre. Ensuite pour ce qui concerne l'IFSI, et cela vaut aussi pour l'ancien EHPAD Bauer, c'est donc des locaux qui sont propriétés du CHIC Unisanté et ces derniers souhaitent les garder en l'état pour le moment. Pourquoi ? Parce que l'IFSI sert également de chambre de garde, pour un certain nombre de personnes de gardes à l'Hôpital Marie Madeleine et sert aussi de réfectoire pour le personnel des services administratifs qui vont y être transférés. Parce que là où ils sont actuellement, c'est un bâtiment qui est ancien, qui est plus ou moins vétuste et très étroit et, par exemple, la salle du Conseil c'est quelque chose de vraiment minuscule, lorsqu'on est nombreux lors des conseils de surveillance on est très serré. Voilà en ce qui concerne l'IFSI. En ce qui concerne l'EHPAD c'est un petit peu plus compliqué, puisque comme vous le savez, comme cela a été relaté par la presse, il y a des projets de reconstruction de l'hôpital Marie Madeleine sur un site X à définir, ou une rénovation de l'existant. Or pour renouveler l'existant, il faut faire des opérations tiroirs, donc il faut garder des locaux pour que l'on puisse éventuellement transitoirement mettre ces services. Si vraiment il y a une reconstruction, une rénovation sur place, des locaux de l'ancien EHPAD seraient utilisés à ce titre-là. Pour ce qui est de FILIERIS, sur l'avenue Saint Rémi, c'est une construction également ancienne qui a été construite à l'époque par la Société de Secours Minière de Petite-Rosselle, cela ne nous rajeunit pas, reprise par FILIERIS. A l'époque c'était un centre de médecine spécialisée qui fonctionnait très bien, avec un service de radiologie, avec un radiologue à temps plein, avec une ophtalmologue à temps plein, il y avait aussi des médecins généralistes, infirmières, dentistes et même un service de prévention cardio-vasculaire. Et quand les spécialistes sont partis à la retraite, on n'a trouvé personne pour les remplacer. Donc

progressivement, ce local s'est retrouvé pratiquement vide, ce qui a conduit FILIERIS à regrouper les trois consultations médicales du régime minier qui étaient sur Forbach, de les regrouper en un seul bâtiment, et de le mettre en location. C'est ce qui a été fait à l'espace Pierrad. Je rappelle quand même que ce sont des médecins généralistes du régime minier, au nombre de trois, et depuis 2005 ces consultations sont ouvertes à tout le monde, quel que soit le régime. Ce ne sont plus vraiment des médecins du régime minier à temps plein, ce sont des médecins comme n'importe quel médecin généraliste libéral de Forbach. D'ailleurs, ce bâtiment, FILIERIS, veut le vendre, actuellement le déménagement n'est pas complètement finalisé, il y a encore des choses à déménager mais effectivement, ils veulent le vendre et la Ville a un peu pris les devants, et une évaluation va être faite par France Domaine, pour savoir quelle est la valeur de ce bien. De toute façon, la Ville va être extrêmement vigilante sur le devenir de ce bâtiment qui est idéalement situé, avenue Saint-Rémi, et qui pourrait effectivement abriter des médecins libéraux. Donc c'est un dossier que l'on suit de près, mais pour le moment, comme dit, je ne peux pas vous donner d'autres renseignements, on attend un petit peu la décision de FILIERIS. Mais comme dit, la Ville suit de très près ce dossier, avec préemption possible en cas de problème. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Monsieur le Maire

Merci, Docteur SPRENGER, nous avons écoulé l'ordre du jour du Conseil Municipal, donc il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée et un bon week-end et je vous souhaite de bien profiter de la Kirb dès demain.

FIN DE LA SEANCE : 21H54

Le Secrétaire de Séance :

Mesut TOPTAS
Conseiller Municipal Délégué

Le Maire :

Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est